

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1173**15 décembre 2001****SOMMAIRE**

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Hemera Harfang Managers, S.à r.l., Luxembourg . | 56258 | Italfrance Moda S.A., Luxembourg | 56287 |
| Hepolux S.A.H., Findel | 56258 | Italfrance Moda S.A., Luxembourg | 56287 |
| Hitech Consult, S.à r.l., Luxembourg | 56258 | Jariflex S.A., Schwebsange | 56286 |
| Hottinger International Asset Management S.A., Luxembourg | 56278 | Jariflex S.A., Schwebsange | 56287 |
| Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg . | 56278 | Joleen S.A., Luxembourg | 56288 |
| Hydratec, S.à r.l., Luxembourg | 56278 | Joliu S.A., Luxembourg | 56288 |
| Hydratec, S.à r.l., Luxembourg | 56278 | Joliu S.A., Luxembourg | 56289 |
| Hydro Invest S.A., Strassen | 56278 | Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg | 56290 |
| Iber Group Holding S.A., Luxembourg | 56279 | Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg | 56290 |
| Ikodomos S.A., Luxembourg | 56279 | Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg | 56291 |
| Illor I S.A., Luxembourg | 56280 | Kaberlaba S.A., Luxembourg | 56291 |
| Illor I S.A., Luxembourg | 56280 | Kouzhou S.A., Luxembourg | 56292 |
| Illor I S.A., Luxembourg | 56280 | L.T.T. Holding S.A., Luxembourg | 56285 |
| Illor II S.A., Luxembourg | 56281 | Lanata, S.à r.l., Luxembourg | 56293 |
| Illor II S.A., Luxembourg | 56281 | Lanata, S.à r.l., Luxembourg | 56293 |
| Illor II S.A., Luxembourg | 56281 | LeClair S.A., Luxembourg | 56292 |
| Immocorp, Sicav, Luxembourg | 56283 | Liberty Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg | 56293 |
| Immolys S.A., Luxembourg | 56282 | Logistik & Rechnungswesen Beratung S.A., Luxembourg | 56279 |
| Innofinance S.A., Luxembourg | 56283 | Logistik & Rechnungswesen Beratung S.A., Luxembourg | 56279 |
| Interenergy Investment Corporation S.A., Luxembourg | 56281 | Lormet S.A., Luxembourg | 56296 |
| International Clothing Company S.A., Luxembourg | 56283 | Lormet S.A., Luxembourg | 56296 |
| International Estates Investments S.A., Luxembourg | 56284 | Lormet S.A., Luxembourg | 56296 |
| International Financing Partners "I.F.P." S.A.H., Luxembourg | 56285 | Lormet S.A., Luxembourg | 56296 |
| Interstrategies S.A., Luxembourg | 56283 | Lumax International Holdings S.A., Luxembourg . | 56280 |
| Interstrategies S.A., Luxembourg | 56283 | Material Service Holding S.A., Luxembourg | 56289 |
| Investlife Luxembourg S.A., Luxembourg | 56286 | Milan Portfolio One, S.à r.l., Luxembourg | 56291 |
| Investlife Luxembourg S.A., Luxembourg | 56286 | Min. Participations S.A., Luxembourg | 56284 |
| ISPC, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 56285 | Min. Participations S.A., Luxembourg | 56284 |
| ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Luxembourg | 56258 | Morley International Fund, Sicav, Luxembourg . . | 56303 |
| ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Luxembourg | 56277 | Morley International Fund, Sicav, Luxembourg . . | 56303 |
| | | (Les) Mutuelles du Mans Ré Fonds Spécial | 56290 |
| | | Oriental Arts and Crafts, S.à r.l., Soleuvre | 56304 |
| | | Oriental Arts and Crafts, S.à r.l., Soleuvre | 56304 |
| | | Pharmacia Enterprises S.A., Luxembourg | 56295 |
| | | Pharmacia Enterprises S.A., Luxembourg | 56295 |
| | | Quilmes Industrial (Quinsa) S.A., Luxembourg . . | 56297 |
| | | Quilmes Industrial (Quinsa) S.A., Luxembourg . . | 56303 |

HEMERA HARFANG MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.984.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(38992/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HEPOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 38.064.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 44, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour la société HEPOLUX S.A.

L'Agent domiciliataire

NORDEA BANK S.A.

Signatures

(38993/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HITECH CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 39.257.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour HITECH CONSULT, S.à r.l.

Signature

(38995/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A.
LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.742.

In the year two thousand and one, on the twenty-third day of the month of May.
Before Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme holding INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A.) having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 29th December 1988, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 128 of the 11th of May 1989, and whose articles of association have been amended:

- by deed on the 1st of March 1990 published in the Mémorial C, number 323 of the 12th of September 1990;
- by deed on the 14th of October 1992 published in the Mémorial C, number 14 of the 11th of January 1993;
- by deed on the 30th of November 1994 published in the Mémorial C, number 134 of the 23rd March 1995;
- by deed on the 16th of December 1996 published in the Mémorial C, number 160 of the 2nd April 1997;
- by deed on the 31st of May 1999 published in the Mémorial C, number 267 of the 19th of August 1999;
- by deed on the 7th of June 1999 published in the Mémorial C, number 587 of the 30th of July 1999.

The meeting was presided over by Mr Romano Fanconi, Corporate Secretary, residing in Brunnen, Zwitterland.
The chairman appointed as secretary Mrs Séverine Maucourt, secretary, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers:

- Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg,
- Me Toinon Hoss, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that shareholders who together hold five hundred seven thousand three hundred eleven (507,311) shares out of a total of seven hundred and sixty two thousand four hundred and seventy six (762,476) shares issued by the Company are represented so that more than half of the issued capital of the Company is represented at this meeting.

III. The present general meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Mémorial and the Luxemburger Wort on 4th May, 2001 and on 14th May, 2001.

IV. This general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out in the convening notices.

It is noted that items 1 to 9 of the agenda are interrelated and that resolutions 1 to 9 shall only be become effective if all resolutions 1 to 9 have been adopted by the general meeting.

After the foregoing has been approved the meeting took the following resolutions:

First resolution

The meeting noted the presentation of the audited accounts of the Company (including the report by the auditors and the report by the board of directors) for the period starting on 1st January 2000 and ending on 31st December 2000 and resolved to approve such audited accounts. The meeting further resolved to allocate profits, retained earnings, premium and other further freely available amounts to the distributable reserves.

Votes: 507,311

For: 445,745

Against: 9,994

Abstentions: 51,572

Second resolution

The meeting resolved to approve the restructuring of the Company's issued share capital by the increase of the issued share capital and conversion thereof into Euro so that the issued share capital of the Company be fixed at nine hundred and fifty-three thousand and ninety-five Euro (953,095), divided into seven hundred and sixty-two thousand four hundred and seventy-six (762,476) shares of a nominal value of one point twenty-five Euro (1.25) each. The meeting further resolved on the restructuring by the reclassification of the issued shares of the Company into Class A Shares and the subsequent increase of the existing issued and paid-up share capital up to two hundred and one million one hundred and three thousand and forty five Euro (201,103,045) by transfer of two hundred million one hundred and fifty-seven thousand and nine hundred and eighty-one Euro (200,157,981) from the distributable reserves to the share capital account and the issuance to the existing shareholders of forty-two (42) Class A Shares and one hundred and sixty-eight (168) Class B Shares (each in registered form and to the extent necessary with delayed delivery) for each reclassified, existing Class A Share presently held, aggregating thirty two million twenty-three thousand and nine hundred and ninety-two (32,023,992) Class A Shares and one hundred and twenty-eight million ninety-five thousand and nine hundred sixty-eight (128,095,968) Class B Shares, and that such shares be entitled the rights determined by the restated articles of incorporation to be adopted by the meeting. The meeting noted that consequentially to this resolution the Company has an issued capital of two hundred and one million one hundred and three thousand and forty-five Euro (201,103,045), represented by thirty-two million seven hundred eighty-six thousand and four hundred and sixty-eight (32,786,468) Class A Shares and one hundred and twenty-eight million ninety-five thousand and nine hundred sixty-eight (128,095,968) Class B Shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (1.25) each.

Votes: 507,311

For: 501,559

Against: 5,752

Abstentions: No

Third resolution

The meeting resolved that all shares in the Company shall from the date of this meeting be in registered form only, except as provided in the proposed new articles of incorporation of the Company. In relation thereto the meeting resolved that all shareholders shall present their share certificates to the Company in order to be inscribed in the register of shareholders of the Company and that pending such entry in the register of shareholders the rights attached to such shares shall be suspended.

Votes: 507,311

For: 455,739

Against: No

Abstentions: 51.572

Fourth resolution

The meeting resolved to authorise the Board of Directors to undertake all legal and factual steps in order to admit the outstanding Class B Shares as well as any Class B Shares that may be issued by the Board of Directors within the limits of authorised capital of the Company pursuant to the authorisation set forth in article 5 of the restated Articles of Incorporation to public trading in Poland and to listing of such shares on the Warsaw Stock Exchange («WSE») with additional listing of GDRs issued on the basis of such shares on other stock exchanges or markets determined by the Board of Directors.

The meeting further resolved that the Board of Directors is further authorised to enter into one or more underwriting or placement agreements with respect to any public offering or private placement of Class B Shares or GDRs in respect of Class B Shares in Poland and/or internationally on such terms and conditions as the Board will determine to be in the best interest of the Company and its shareholders.

Votes: 507,311
 For: 507,311
 Against: no
 Abstentions: no

Fifth resolution

The meeting resolved to approve an authorised share capital of one billion eight hundred and seventy-five million Euro (1,875,000,000) to be represented by three hundred million (300,000,000) Class A Shares and one billion two hundred million (1,200,000,000) Class B Shares for a period of five years from the date of publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial. The meeting further resolved to authorise the Board of Directors to waive the shareholders' preferential subscription rights as provided for by law. In addition the meeting resolved that out of the authorised share capital (i) seventy-five million Euro (75,000,000) shall be reserved for the issue of a maximum of sixty million (60,000,000) Class B Shares with respect to options granted to the executive and non-executive directors, senior executives, or employees of, and advisors to, the Company and/or its subsidiaries or affiliates in accordance with stock option plans of the Company as from time to time determined by the Board of Directors upon such terms and conditions as determined by the Board of Directors, subject to such conditions as may be determined by the general meeting of shareholders and (ii) two hundred million Euro (200,000,000) shall be reserved for the issue of a maximum of one hundred and sixty million (160,000,000) Class B Shares to be issued in connection with the conversion of convertible bonds issued or to be issued by the Company. In relation to the issue of shares under the option plan(s) referred to above it is resolved that up to 12,900,000 new Class B Shares will be offered in the course of the public offering of the Company's shares contemplated in the fourth resolution to the following categories of beneficiaries in the following numbers:

1. up to 949,500 Class B shares shall be offered to managers of the Company's subsidiaries and affiliates;
2. up to 2,215,500 Class B shares shall be offered to non-executive directors of the Company or its subsidiaries or affiliates and legal advisors to the Company and its subsidiaries and affiliates in equal number of 316,500 shares for each beneficiary;
3. the balance between the 12,900,000 Class B and the Class B shares allocated to beneficiaries referred to under items (1) and (2) shall be offered to executive and non-executive directors, senior executives, executives, employees of, and advisors to, the Company or its subsidiaries or affiliates.

The issue price per one (1) Class B share to be subscribed to by beneficiaries referred to in items (1) and (2) above shall be USD 1.185 or its equivalent in another currency provided however that should such issue price fall below the nominal value per share, the balance will be transferred from the distributable reserves to the capital account of the Company.

The meeting resolved to authorise the Board of Directors to determine the stock option plan(s) in accordance with the following:

- (a) establish a list of eligible beneficiaries referred to in item (1) above and allocate among them the option shares;
- (b) establish the criteria of eligibility of individuals falling into the category referred to in item (3) above, the number of option shares which may be allocated to various eligible participants, vesting periods and option exercise periods, provided, however, that option exercise periods may not extend beyond five years from the date of publication in the Mémorial of the present deed;
- (c) decide on eligible individuals falling within the category referred to in item (3) above, if any, who would be offered the right to exercise their option during the public offering of the Class B Shares in Poland and internationally (referred to in the fourth resolution) at the issue price of USD 1,185 per share, and determine the number of option shares available to such individuals;
- (d) determine the exercise price of new options granted following the public offering of the Class B Shares in Poland and internationally based on then current market price and including an appropriate discount to be determined by the Board of Directors;
- (e) determine any other term or condition needed or appropriate for the implementation the stock option plan.

In relation with the above resolution the general meeting acknowledges a report by the Board of Directors with respect of the price and circumstances at which the additional Class A Shares and Class B Shares may be issued within the authorised capital if such shares are issued against a consideration in cash in the event the Board of Directors determines to suppress the shareholders' pre-emptive subscription rights to such shares.

Votes: 507,311
 For: 445,745
 Against: 61,566
 Abstentions: 0

Sixth resolution

The meeting resolved to authorise the Board of Directors to issue redeemable or non-redeemable bonds of the Company representing up to two hundred million Euro (200,000,000) convertible into a maximum of hundred and sixty million (160,000,000) to Class B Shares of the Company within the authorised capital of the Company in accordance with the fifth resolution upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine.

Votes: 507,311
 For: 449,987
 Against: 57,324
 Abstentions: 0

Seventh resolution

The meeting resolved to completely restate the articles of incorporation of the Company in the form set out hereunder and in accordance with the agenda of the meeting. In relation thereto the meeting noted that the complete text of the draft restated articles of incorporation was available at the registered office of the Company and at ITI MANAGEMENT LTD, Beustweg 12, CH-8032 Zurich, as stated in the convening notices of the present meeting.

Articles of incorporation

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter a Luxembourg société anonyme holding is hereby formed under the name of INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG (in abbreviation: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP or GRUPA ITI).

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company shall have its registered office in Luxembourg City in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centres, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Board of Directors; the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of shareholders.

In the event that the Board of Directors determines that political, economic or social developments or events of exceptional nature have occurred, threaten to occur or are imminent that are likely to affect normal working operations at the registered office or easy communications with places abroad, the registered office may be declared provisionally transferred abroad, until such time as circumstances have completely returned to normal. Such declaration of the registered office will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the transfer abroad of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. The Company's purpose is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may borrow money in any form (including but not limited to loans or issues of bonds or notes) and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and may give security for any borrowings. Within the limits provided by applicable laws and regulations the Company may hold interests in limited partnerships. The Company may also acquire patents and licences and manage and develop them.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The Company may however participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises, and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. In a general fashion, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes remaining always however within the limits established by the laws of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on Holding Companies.

Art. 5. The issued capital of the Company is set at two hundred and one million one hundred and three thousand and forty-five Euro (201,103,045), represented by thirty two million seven hundred and eighty six thousand four hundred and sixty eight (32,786,468) Class A Shares and one hundred and twenty eight million and ninety five thousand nine hundred and sixty eight (128,095,968) Class B Shares with a nominal value of one point twenty five Euro (1.25) each, all of said shares being fully paid.

The authorised capital of the Company is set at one billion eight hundred and seventy five million Euro (1,875,000,000) to be represented by three hundred million (300,000,000) Class A Shares and one billion two hundred million (1,200,000,000) Class B Shares. Any authorised but unissued Class A Shares and Class B Shares shall lapse five (5) years after publication of these Articles of Incorporation in the Mémorial.

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue such Class A Shares and Class B Shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Class A Shares and Class B Shares without having to respect any specific ratio; provided, however, in the event that the Board of Directors decides to issue Class A Shares, then at least an equal number (or such greater number as the Board of Directors shall in their discretion determine) of Class B Shares shall also be issued. The Board of Directors is authorised to suppress the pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

In addition thereto out of the authorised share capital of the Company the following items shall be reserved with no pre-emption rights for:

(a) seventy-five million Euro (75,000,000) shall be reserved for the issue of a maximum of 60,000,000 Class B Shares with respect to options granted to the executive and non-executive directors, senior executives, or employees of, and advisors to, the Company and/or its subsidiaries or affiliates in accordance with stock option plans of the Company as from time to time determined by the Board of Directors upon such terms and conditions as determined by the Board of Directors, subject to such conditions as may be determined by the general meeting of shareholders, and

(b) two hundred million Euro (200,000,000) shall be reserved for the issue of a maximum of hundred and sixty million (160,000,000) Class B Shares to be issued in connection with the conversion of convertible bonds issued or to be issued by the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of script in lieu of any fraction of a share.

Art. 6. The shares are in registered form only, except as hereafter provided. If shares are quoted on a stock exchange (or subject to proceedings aiming to introduce such shares to a listing on a stock exchange) or dealt with on a market where it is required that the shares are in bearer form, the shares shall be converted into bearer form but only for as long as such shares are listed on such exchange or dealt with on such market. If shares are quoted on a stock exchange (or subject to proceedings aiming to introduce such shares to a listing on a stock exchange) or dealt with on a market where it is required or advisable that the share certificates or as the case may be a global certificate with respect to such shares be deposited with a financial institution, no share certificates shall be issued to the person entitled to such shares but such share certificates shall be deposited with such financial institution with instruction to (i) issue a confirmation of book entry or depository receipts, as appropriate, to such person or, as the case may be, a depository designated by such person and/or (ii) proceed with the registration of shares in a clearing system of stock exchange transactions, as a result of which said confirmation or depository receipt will be issued in accordance with the relevant applicable laws and regulations.

Subject to the foregoing share certificates may be issued for shares in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The share certificates shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. The share certificates shall be signed manually or by facsimile by two directors of the Company.

Lost, stolen or mutilated share certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated share certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

In the case of shares in registered form, a register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. A transfer of registered shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name a single proxy to represent the share vis à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

The Company may appoint registrars in different jurisdictions who will each maintain a separate register for the registered shares entered therein and the holders of shares may elect to be entered in one of the registers and to be transferred from time to time from one register to another register. The Board of Directors may however impose transfer restrictions for shares that are registered, listed, quoted, dealt in, or have been placed in certain jurisdictions in compliance with the requirements applicable therein. The transfer to the register kept at the Company's registered office may always be requested.

The Company may consider the person in whose name the registered shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such registered shares. The Company shall be completely free from every responsibility in dealing with such registered shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of shareholders by means of written notification to the registrar.

Art. 7. Each Class A Share and each Class B Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders, except as may be otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Art. 8. (i) Class A Shares shall, subject as set out in (ii) and (iii) below, be convertible into Class B Shares upon written request by their holders to the Company in accordance with applicable law and any applicable stock exchange or other regulations. A Class A Shareholder wishing to convert all or part of his Class A Shares into Class B Shares shall give irrevocable written conversion notice thereof to the Company by registered mail and shall deliver the relevant share certificate(s) to the Company. Subject as set out below, the Board of Directors shall periodically acknowledge the conversion of the shares for which conversion notices have been received and which has been approved by the Board of Directors in accordance with the above, and consequentially have Article 5 of these Articles of Incorporation duly amended and recorded in front of a notary in Luxembourg.

(ii) The Board of Directors may suspend the Class A Shareholders' right to convert Class A Shares into Class B Shares for a period not exceeding six (6) weeks for administrative reasons including but not limited to the convening and/or holding of general meetings of shareholders, payment of dividends, equity or other security transactions or granting and/or exercise of subscription rights (each time contemplated or announced). Such suspension may after its initial term be extended by decision by Board of Directors for further periods (each not exceeding six (6) weeks) if the reasons for the initial (or as the case may be the extended suspension) are continuing. For the avoidance of doubt it is specified that

the Board of Directors may always suspend the conversion right at the occurrence of new suspension reasons. In the event of a suspension or an extension of a suspension the Board of Directors shall give notice as set out in (iv) below.

(iii) In addition the Class A Shareholders' right of conversion shall be suspended for an undetermined period of time for reasons relating to applicable laws and/or stock exchange or other competent authorities regulations and/or the consequences thereof and/or in the event the number of Class A Shares falls or would fall below 50 per cent of the aggregate of Class A Shares issued by the Company and/or in the event of a threatened or potential de-listing of the Class A Shares due to their reduced number. In such case the Board of Directors shall acknowledge the existence of such reasons and/or their consequences and give notice as set out in (v).

(iv) In the event of a suspension as set out in (ii) above, the Board of Directors shall promptly after receipt of the conversion request, but in any event within a period of thirty (30) days after such receipt, inform the Class A Shareholders having requested the conversion of their Class A Shares in accordance with (i) above of such suspension by written notice by registered mail. Such written notice shall set out the term of the suspension and the reasons thereof. After the end of the term of the suspension so indicated, the Shareholders' conversion request shall be automatically executed, unless the Board of Directors has informed such Shareholders of a further or new suspension by written notice as set out above.

(v) In the event of a suspension for an undetermined period as set out in (iii) above, the Board of Directors shall promptly after receipt of the conversion request, but in any event within a period of thirty (30) days after such receipt, inform the Class A Shareholders having requested the conversion of their Class A Shares in accordance with (i) above of such suspension by written notice by registered mail. Such written notice shall refer to the undetermined term of the suspension and set out the reasons thereof. The Shareholders' conversion request(s) shall be deemed cancelled upon such notice. The Board of Directors shall similarly by written notice by registered mail inform all Shareholders' whose conversion requests have so been cancelled (to the extent such persons or entities are still Shareholders at the time of such notice) of the end of the initially undetermined term. For the avoidance of doubt it is specified that any Class A Shareholders wishing to exercise their conversion rights after such suspension have to submit a new conversion notice in accordance with (i) above.

Art. 9. No person or group of persons under common control or acting pursuant to contractual arrangement («Acquiror») shall Acquire, or make an offer to Acquire, from a shareholder of the Company («Offer to Acquire») shares of the Company representing (i) more than thirty-five per cent (35 %) of the Company's share capital or (ii) more than fifty per cent (50 %) of the share capital represented by any class of shares of the Company unless, contemporaneously with the making of the Offer to Acquire, such Acquiror extends to all shareholders of the Company the same Offer to Acquire («Tag-Along Offer»); provided, however, that in the event the Offer to Acquire is for consideration other than freely convertible cash funds, then the Tag-Along Offer shall be a cash offer equivalent to such non-cash Offer to Acquire calculated by an independent person or firm of recognized international standing in the valuation of equity securities selected by the Acquiror and which person or firm shall be reasonably acceptable to the Company. In determining whether an Acquisition of a requisite per centage of the Company's share capital has occurred or may occur that would require a Tag-Along Offer to be made, there shall be taken into account not only the share capital of the Company Acquired or to be Acquired pursuant to the Offer to Acquire, but the share capital of the Company already held or controlled by the Acquiror and the Affiliates of the Acquiror and /or subject to any voting agreements or other similar arrangements to which the Acquiror is a party. The Acquiror shall have the sole obligation to give to the Company's shareholders timely written notice of the Tag-Along Offer (which written notice shall explain in reasonable detail the terms of, and the procedures by which a shareholder may accept, the Tag-Along Offer) and to take, or cause to be taken, such steps as may be necessary or appropriate to ensure that the Tag-Along Offer complies with all applicable laws, regulations and exchange rules. All costs, charges and expenses incurred by the Acquiror or the Company in connection with the Tag-Along Offer shall be the sole responsibility of the Acquiror. Following the giving of written notice of the Tag-Along Offer, the Acquiror shall be obligated to hold the Tag-Along Offer open for at least thirty (30) days. In the event that an Acquiror does not comply with this Article, then any shareholder of the Company to whom a Tag-Along Offer, in compliance with the provisions of this Article, was not made, or the Company, acting on behalf of all such shareholders, shall have the right to demand that the Acquiror purchases all or such part as the concerned shareholder may elect of such shareholder's shares at a price equal to one hundred and ten per cent (110 %) of the actual cash offer price or, in the case of non-cash Offers to Acquire, the cash offer equivalent price, as applicable, contained in the Offer to Acquire. Until such time as the Acquiror complies with the provisions of this Article, the Acquiror shall be treated for purposes of any vote of the shareholders of the Company or any vote of the shareholders of a class of shares of the Company as owning not more than twenty per cent (20 %) of the total share capital of the Company.

The foregoing notwithstanding, that there shall not be any obligation to make a Tag-Along Offer if the Acquisition of share capital of the Company (i) occurs in connection with the issuance, sale, distribution or transfer by the Company of its shares (whether in connection with a public or a private offering or placement of its shares, the issuance or transfer of shares by the Company to any person or entity as consideration for the acquisition of property or assets, the granting or exercise of conversion rights under convertible bonds or similar instruments, the extension or exercise of stock option and other incentive plans, a distribution of shares to shareholders or other persons or otherwise), (ii) is made by or among Bruno Valsangiacomo, Claudia Valsangiacomo, Mariusz Walter, Bozena Walter, Sandra Walter, Piotr Walter, Jan Wejchert, Liliana Wejchert, Lukasz Wejchert, Agata Wejchert, Victoria Wejchert and their respective heirs and descendants or any person, corporation, partnership, trust or other legal entity controlled by any of them (whether individually or collectively), (iii) is made by a shareholder to an Affiliate, (iv) occurs through the transfer or devolution by estate or will upon the death of a natural person or (v) is made pursuant to the final order of a court or other governmental body having jurisdiction.

As used in this Article,

(a) «Acquire» or «Acquisition» means the acquisition by a person or an entity, by transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation, gift, conversion, exchange, exercise of option, placement in trust (voting or otherwise) or by any other encumbering, disposal or contractual arrangement (whether direct or indirect), of the ownership of all or any part of the share capital of the Company.

(b) «Affiliate» means, with respect to any person or entity, any other person or entity directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such specified person or entity during the period for which the determination of affiliation is being made.

(c) «Control», «Controlled» and «Controlling» means, with respect to any person or entity, (i) direct or indirect ownership of share capital or other equity interests representing at least ten per cent (10 %) of the outstanding share capital or equity interests of the person or entity or (ii) the right or ability of another person or entity (whether arising from the ownership of shares of such person or entity, contract or otherwise) directly or indirectly to direct the voting of a majority of the members of the board of directors, supervisory board or other governing body of such person or entity or to exercise effective management control over the conduct of day-to-day business of such person or entity.

Art. 10. Any merger, demerger, or consolidation of the Company shall be subject to the approval of each class of shares by way of a majority vote of all shares of such class present or represented at a class meeting of the relevant class of shares.

Art. 11. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than seven (7) and no more than twelve (12) members who need not be shareholders of the Company (the «directors»)

A majority of the members shall be persons who are not officers or employees of the Company or one of its affiliates (the «Independent Directors»).

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the directors may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented at a general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for re-election.

The Class A Shares shall be entitled by resolution of the shareholders of such class to propose for election the majority of the members of the Board of Directors (including the chairman of the Board of Directors) by providing a list comprising two names for each office to be filled. Persons elected as directors from the list provided by the holders of the Class A Shares, including the chairman of the Board of Directors, are, as appropriate, hereinafter referred to as «A Directors».

The remaining members of the Board of Directors shall be freely chosen.

In the event of a vacancy in the office of a director who is not an A Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next meeting of shareholders.

In the case the vacancy in the office of an A Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next meeting of shareholders from a list comprising two names for each vacancy to be filled as proposed by resolution of the holders of Class A Shares.

Art. 12. The chairman of the Board of Directors will preside over all meetings of the Board of Directors and of shareholders including class meetings. The chairman of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders from the list of proposals from the Class A Shareholders pursuant to Article 11. In the absence of the chairman, either the most senior A Director present, or (but only in the event that there are no A Directors present) a chairman ad hoc elected by the Board, the general meeting of shareholders or the class meeting, as the case may be, shall chair the Board of Directors' meeting, the general shareholders' meeting or the class meeting as the case may be.

The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, individual directors or other officers or agents of the Company, who need not be shareholders. In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee, provided that such executive committee shall always be composed of a majority of A Directors. The Board will fix the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons so appointed. Any such delegation of daily management in favour of directors requires the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

There shall be established as committees of the Board an audit committee, a remuneration committee and a related party transactions committee. Each such committee shall be composed of at least three directors (or such greater number as the Board of Directors by resolution may determine) and a majority of members of each such committee shall be Independent Directors.

The purpose of the audit committee shall be to oversee and review the work of the Company's auditors and accountants in connection with the Company's books and accounts.

The purpose of the remuneration committee shall be to oversee the performance, and the remuneration and compensation of, the Company's senior executives.

The purpose of the related party transaction committee shall be to review transactions involving the Company or its affiliates where a director, officer or employee of the Company or one of its affiliates has a financial interest.

The Board of Directors may appoint a secretary of the Company, who need not be a member of the Board of Directors or a shareholder, and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 13. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors. Notice of any meeting must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each director seven days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four hours notice shall be sufficient.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission, telex or e-mail another director as his proxy. Any director may also attend a board meeting by telephone or by way of video conference.

A meeting of the Board of Directors duly called to consider the issues on the agenda indicated in the notice of meeting shall be deemed to have the required quorum if at least a majority of the A Directors is physically present or attending by telephone or video conference call or represented by proxy.

Decisions of the Board of Directors shall be taken by a majority of the votes cast by the directors present or represented at the meeting. In the case of a tie the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

The Board of Directors may also with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, telexes or e-mail.

Art. 14. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the meeting or by any two directors at least one of which needs to be an A Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or two directors at least one of which needs to be an A Director or the Company secretary.

Art. 15. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the law or by the statutes of the Company to the general meeting (and/ or the class meetings, as the case may be) shall be within the competence of the Board of Directors.

Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is hereby authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary or convenient to implement the purpose of the Company or as shall be necessary or convenient for the purpose of maintaining the status of the Company as a publicly traded company.

Whenever the Company shall exercise voting rights in its subsidiaries, directly or indirectly, controlled by the Company, in order to elect members to the board directors or other governing bodies of such entities, the decision shall be taken by the Board of Directors of the Company. The Board of Directors when resolving on the exercise of voting rights in such circumstances or by giving instruction for that purpose shall resolve that a majority of the members of such subsidiary's boards shall be chosen from a proposal made by the A Directors of the Company and provided that in the event the majority of the actual sitting members of the Board of Directors of the Company at any time or for any reason is not composed of a majority of A Directors, the matter shall be delayed until the Board of Directors of the Company is so recomposed or the resolution by the Board of Directors of the Company shall require the approval by the A Shareholders.

The Board of Directors will also cause any subsidiary of the Company to include in its articles or governing rules provisions to the effect that to the extent possible it shall include or cause its subsidiaries to include similar provisions with respect to the exercise of voting rights in subsidiaries of such subsidiaries in order to ensure that similar provisions are also to be found in all companies which are directly or indirectly owned or controlled by the Company.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of two directors at least one of which needs to be an A Director or by the sole or joint signature(s) of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in or is a director, officer or employee of such other corporation or entity. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

All transactions, deeds and acts between the Company and any shareholder, or with any company which is directly or indirectly controlled by a shareholder, or in which a shareholder has a direct or indirect interest in or a commercial relationship with, shall be carried out on an arm's length basis.

In the event that any director or officer of the Company shall have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be recorded and reported to the next succeeding meeting of shareholders. Such director shall however always be counted for purposes of establishing whether a quorum of the Board of Directors exists.

Art. 18. Subject to the exceptions and limitations listed below:

(i) Every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

(ii) The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 18.

Art. 19. The audit of the Company's affairs will be carried out by a statutory auditor who shall be an independent auditor licensed in Luxembourg. The auditor shall be elected by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented for a period of six years or until his successor is elected. The auditor shall be eligible for re-election.

Any auditor so elected may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented.

Art. 20. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The general meeting is convened by the Board of Directors.

Art. 21. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in June at 2:00 p.m. If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other general (or class) meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

To be admitted to a general meeting of the Company (or as the case may be a class meeting of the relevant class), the holder of shares in bearer form must either deposit such shares five (5) clear days prior to the date of the meeting at a place or places as indicated by the Board of Directors or present his shares at the general meeting. If the share certificates have been deposited with a financial institution(s) in accordance with Article 6 of these Articles of Incorporation or otherwise (as determined by the Board of Directors in accordance with the above), the holder of such shares shall so deposit or present an attestation issued by such institution(s) or depository(ies) confirming that such holder is the person determined as the holder of such shares pursuant to the book entries of such institution(s) or depository(ies) and that such shares have been and will be blocked until after the relevant meeting. The Board of Directors may determine such other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders in person or by proxy.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented, unless otherwise provided herein or by applicable law.

A shareholder may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder. Written proxies for any general meeting of shareholders shall be deposited with the Company at its registered office or with any director at least five (5) clear days before the date set for the meeting.

If the entire issued share capital is represented, the proceedings of the general meeting will be deemed valid even if no notice has been issued beforehand.

The provisions applying to the general meeting of shareholders shall apply mutatis mutandis to class meetings.

Art. 22. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of shareholders, together with a resolution adopted by each class of shares, subject (both for the general meeting of shareholders and for the class meetings) to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as may otherwise be provided herein.

Art. 23. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 24. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, including a stock dividend.

Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend.

Art. 25. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 26. Except as otherwise provided herein the provisions of the Luxembourg Company Law of 10th August 1915, as amended, will apply.

The present Articles of Incorporation are worded in English, followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Votes: 507,311

For: 449,987

Against: 5,752

Abstentions: 51,572

Eighth resolution

The meeting resolved to authorise the Board of Directors (with full power of sub-delegation) to take all steps necessary or useful in relation with the implementation of the above resolutions.

Votes: 507,311

For: 445,745

Against: 5,752

Abstentions: 55,814

Ninth Resolution

The meeting resolved to authorise the Company to redeem its own shares within the limits provided for by law, and in particular up to a maximum of 10 % of the issued share capital of the Company as provided for by law, for a period not exceeding 18 month at a minimum price set at the nominal value of the shares and a maximum price not to exceed 10 % of the average trading value of the Class B shares for the five preceeding business days or to the extent the shares are not listed, of the average price of the two last private transactions known to the Board of Directors.

Votes: 507,311

For: 449,987

Against: 5,752

Abstentions: 51,572

Tenth resolution

The meeting resolves to authorise the Board of Directors to delegate day to day management to the executive committee and in particular to such members of the executive committee who are also members of the Board of Directors being Mr Jan Wejchert, Mr Mariusz Walter and Mr Bruno Valsangiacomo.

Votes: 507,311

For: 501,559

Against: 0

Abstentions: 5,752

There being no further business on the agenda the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Suit la version française:

L'an deux mille un, le vingt-troisième jour du mois de mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. (en abrégé ITI HOLDINGS S.A.), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 128 du 11 mai 1989, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes:

- du 1^{er} mars 1990, publié au Mémorial C numéro 323 du 12 septembre 1990;
- du 14 octobre 1992, publié au Mémorial C, numéro 14 du 11 janvier 1993;
- du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 134 du 23 mars 1995;
- du 16 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 160 du 2 avril 1997;
- du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, numéro 267 du 19 août 1999;
- du 7 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 587 du 30 juillet 1999;

L'assemblée est présidée par Monsieur Romano Fanconi, Corporate Secretary, demeurant à Brunnen, Suisse.

Le président désigne comme secrétaire Madame Severine Maucourt, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne deux scrutateurs, à savoir:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,
- Maître Toinon Hoss, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné.

Cette liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence qu'un nombre d'actionnaires détenant ensemble cinq cent sept mille trois cent onze (507.311) actions sur un total de sept cent soixante-deux mille quatre cent soixante-seize (762.476) actions émises par la Société est représenté, de sorte que plus de la moitié du capital émis de la Société est représentée à l'assemblée.

III. La présente assemblée générale a été convoquée par des avis, reprenant l'ordre du jour publié au Mémorial et au Luxemburger Wort du 4 mai 2001, respectivement du 14 mai 2001.

IV. En conséquence, la présente assemblée générale est dûment constituée et pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour repris dans les avis de convocation.

Il y a lieu de noter que les points 1 à 9 à l'ordre du jour sont connexes et que les résolutions 1 à 9 ne prendront effet que dans la mesure où elles auront été adoptées dans leur totalité par l'assemblée générale.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la présentation des comptes audités de la Société (y compris le rapport du réviseur et le rapport du Conseil d'Administration) pour la période allant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 et décide d'approuver ces comptes audités. L'assemblée décide en outre d'affecter les bénéfiques, les réserves libres, les agios et autres montants librement disponibles aux réserves distribuables.

Votes: 507.311

Pour: 445.745

Contre: 9.994

Abstentions: 51.572

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver la restructuration du capital social émis de la Société moyennant augmentation du capital social émis et conversion de celui-ci en Euros, de manière à fixer le capital social émis de la Société à neuf cent cinquante-trois mille quatre-vingt-quinze (935.095,-) Euros, représenté par sept cent soixante-deux mille quatre cent soixante-seize (762.476) actions d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq Euro (1,25) chacune. L'assemblée décide par ailleurs que la restructuration se fera par reclassification des actions émises de la Société en Actions de Catégorie A et augmentation subséquente du capital social existant émis et libéré à deux cent un millions cent trois mille quarante cinq Euros (201.103.045,-), moyennant transfert de deux cent millions cent cinquante sept mille neuf cent quatre-vingt-un Euros (200.157.981,-) des réserves distribuables au compte capital social et émission aux actionnaires existants de quarante-deux (42) Actions de Catégorie A et de cent soixante-huit (168) Actions de Catégorie B (à chaque fois sous forme nominative et, si nécessaire, avec livraison différée) pour chaque Action de Catégorie A existante reclassifiée et actuellement détenue, soit d'un total de trente-deux millions vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-douze (32.023.992) Actions de Catégorie A et de cent vingt-huit millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-huit (128.095.968) Actions de Catégorie B, et que ces actions seront assorties des droits stipulés par les statuts refondus à adopter par l'assemblée. L'assemblée constate qu'à la suite de cette résolution, la Société a un capital émis de deux cent un millions cent trois mille quarante-cinq Euros (201.103.045), représenté par trente-deux millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-huit (32.786.468) Actions de Catégorie A et cent vingt-huit millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-huit (128.095.968) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq Euros (1,25) chacune.

Votes: 507.311

Pour: 501.559

Contre: 5.752

Abstentions: aucune

Troisième résolution

L'assemblée décide qu'à compter de la date de la présente assemblée, les actions de la Société n'existeront plus que sous forme nominative, sauf disposition contraire des nouveaux statuts proposés de la Société. Dans ce contexte, l'assemblée décide que tous les actionnaires devront présenter leurs certificats d'actions à la Société afin d'être inscrits au registre des actionnaires afférent et que, dans l'attente d'une telle inscription au registre des actionnaires, les droits attachés aux actions seront suspendus.

Votes: 507.311

Pour: 455.739

Contre: Aucun

Abstentions: 51.572

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à prendre toutes les mesures de fait et de droit, afin de faire admettre les Actions de Catégorie B en circulation ainsi que toutes Actions de Catégorie B éventuellement émises par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé de la Société, conformément à l'autorisation stipulée à l'article 5 des statuts refondus, au marché, boursier en Pologne et à la cotation à la Bourse de Varsovie (Warsaw Stock Exchange - «WSE»), avec cotation additionnelle des titres globaux d'actions (Global Depositary Receipts - «GDRs») émis sur la base de ces actions à toutes autres bourses ou sur tous autres marchés déterminés par le Conseil d'Administration.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Conseil d'Administration à conclure un ou plusieurs contrats de prise ferme ou de placement relatifs à tous offres publiques ou placements privés d'Actions de Catégorie B ou de GDRs d'Actions de Catégorie B en Pologne et/ ou sur un plan international aux termes et conditions que le Conseil jugera être dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Votes: 507.311

Pour: 507.311

Contre: 0

Abstentions: 0

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver un capital autorisé de un milliard huit cent soixante-quinze millions d'Euros (1.875.000.000), représenté par trois cent millions (300.000.000) d'Actions de Catégorie A et un milliard deux cent millions (1.200.000.000) d'Actions de Catégorie B pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée décide par ailleurs d'autoriser le Conseil d'Administration à renoncer aux droits de préemption des actionnaires tels que prévus par la loi. De surcroît, l'assemblée décide que, sur le capital autorisé (i) soixante-quinze millions d'Euros (75.000.000,-) seront réservés à l'émission d'un nombre maximum de soixante millions (60.000.000) d'Actions de Catégorie B en relation avec les options consenties aux directeurs/ administrateurs exécutifs et non-exécutifs (executive and non-executive directors), aux cadres supérieurs (senior executives), aux employés et aux conseillers de la Société et/ou de ses filiales ou sociétés affiliées, conformément aux plans d'option sur actions de la Société établis de temps en temps par le Conseil d'Administration aux termes et conditions fixés par ce dernier, sous réserve des conditions stipulées le cas échéant par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et (ii) deux cent millions d'Euros (200.000.000,-) seront réservés à l'émission d'un nombre maximum de cent soixante millions (160.000.000,-) Actions de Catégorie B à émettre en rapport avec la conversion d'obligations convertibles émises ou à émettre par la Société. Pour ce qui est de l'émission d'actions dans le cadre du(des) plan(s) d'option mentionné(s) ci-avant, il est décidé de proposer lors de l'offre publique des actions de la Société envisagée dans la quatrième résolution jusqu'à 12.900.000 nouvelles Actions de Catégorie B aux catégories de bénéficiaires suivantes selon la répartition ci-dessous:

1. un nombre de 949.500 Actions de Catégorie B sera proposé aux managers des filiales et sociétés affiliées de la Société;

2. un nombre de 2.215.500 Actions de Catégorie B sera proposé aux directeurs/ administrateurs non-exécutifs (non-executive directors) de la Société ou de ses filiales ou sociétés affiliées et aux conseillers juridiques de la Société et de ses filiales ou sociétés affiliées à raison de 316.500 actions par bénéficiaire;

3. le solde des 12.900.000 Actions de Catégorie B moins les Actions de Catégorie B attribués aux bénéficiaires mentionnés aux points 1 et 2 sera proposé aux directeurs/administrateurs exécutifs et non-exécutifs (executive and non-executive directors), aux cadres supérieurs (senior executives), cadres, employés et conseillers de la Société ou de ses filiales ou sociétés affiliées.

Le prix d'émission d'une (1) Action de Catégorie B à souscrire par les bénéficiaires mentionnés aux points (1) et (2) ci-dessus s'élèvera à USD 1,185 ou sa contre-valeur en une autre devise, étant entendu toutefois que si ce prix d'émission devait descendre au-dessous de la valeur nominale, le solde sera transféré des réserves distribuables au compte capital de la Société.

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déterminer le(s) plan(s) d'option sur titres conformément à ce qui suit:

(a) établissement d'une liste des bénéficiaires éligibles mentionnés au point (1) ci-dessus et distribution des actions à option parmi eux;

(b) détermination des critères d'éligibilité des personnes tombant sous la catégorie mentionnée au point (3) ci-dessus, du nombre d'actions à option pouvant être attribué aux différents participants éligibles, ainsi que des périodes d'attribution des droits d'option (vesting periods) et des périodes d'exercice des options, étant entendu toutefois que les périodes d'exercice des options ne pourront pas dépasser cinq ans à compter de la date de publication du présent acte au Mémorial;

(c) le cas échéant, choix des personnes éligibles tombant sous la catégorie mentionnée au point 3) ci-dessus, susceptibles de se voir offrir le droit d'exercer leur option dans le cadre de l'offre publique des Actions de Catégorie B en Pologne et sur le plan international (tel que décrit dans la quatrième résolution) au prix d'émission de USD 1,185 par action, et détermination du nombre d'actions à option à la disposition de ces personnes;

(d) détermination du prix d'exercice des nouvelles options consenties conformément à l'offre publique des Actions de Catégorie B en Pologne et sur le plan international sur la base du prix de marché en vigueur au moment donné, y compris un escompte approprié à fixer par le Conseil d'Administration;

(e) détermination de tous autres termes ou conditions nécessaires ou appropriés à la mise en oeuvre du plan d'option sur titres.

En rapport avec la présente résolution, l'Assemblée Générale prend acte d'un rapport du Conseil d'Administration relatif au prix et aux circonstances d'émission des Actions de Catégorie A et de Catégorie B supplémentaires dans le cadre du capital autorisé, dans la mesure où ces actions seraient émises contre paiement en espèces au cas où le Conseil d'Administration déciderait de supprimer les droits de préemption des actionnaires en relation avec ces actions.

Votes: 507.311

Pour: 445.745

Contre: 61.566

Abstentions: 0

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des obligations rachetables ou non-rachetables de la Société, représentant jusqu'à deux cent millions d'Euros (200.000.000,-), convertibles en un nombre maximal de cent soixante millions (160.000.000) d'Actions de Catégorie B de la Société dans le cadre de son capital autorisé, conformément à la cinquatrième résolution et aux termes et conditions fixés par le Conseil d'Administration.

Votes: 507.311

Pour: 449.987

Contre: 57.324

Abstentions: 0

Septième résolution

L'assemblée décide de refondre entièrement les statuts de la Société sous la forme exposée ci-dessous et conformément à l'ordre du jour de l'assemblée. Dans ce contexte, l'assemblée constate que le texte intégral du projet de refonte des statuts a été disponible au siège social de la Société et auprès de ITI MANAGEMENT LTD, Beustweg 12, CH-8032 Zurich, tel qu'indiqué dans les avis de convocation à la présente assemblée.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions mentionnées ci-après une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A. LUXEMBOURG (en abrégé: ITI HOLDINGS S.A., ITI GROUP ou GRUPA ITI).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration pourra également établir des bureaux, des sièges administratifs, des agences et des filiales en tout lieu qu'il jugera opportun, ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des dispositions légales générales régissant la résiliation des contrats, au cas où le siège social aurait été convenu par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré à toute autre adresse dans l'enceinte de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration; il pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où, de l'avis du Conseil d'Administration, il se serait produit des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ou si de tels événements risquaient de se produire ou étaient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle déclaration de transfert du siège social n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège à l'étranger, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de débentures, de bons et d'autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra faire des emprunts d'argent sous toute forme (y compris, sans y être limité, sous forme de prêts ou d'émissions d'obligations ou de bons), prêter les produits issus de tels emprunts à ses filiales et donner des sûretés pour tous emprunts. Elle pourra détenir des participations dans des sociétés en commandite simple dans les limites posées par les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. La Société pourra également acquérir des brevets et des licences, les administrer et les exploiter.

La Société ne pourra pas exercer elle-même directement une quelconque activité industrielle ni maintenir d'établissement commercial ouvert au public. Elle pourra toutefois participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur prêter tout concours à l'aide de prêts, de garanties ou par tout autre moyen. De manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites prévues par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent un millions cent trois mille quarante-cinq Euros (201.103.045), représenté par trente-deux millions sept cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante-huit (32.786.468) Actions de Catégorie A et cent vingt-huit millions quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-huit (128.095.968) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de un virgule vingt-cinq Euros (1,25) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard huit cent soixante-quinze millions d'Euros (1.875.000.000,-), représenté par trois cent millions (300.000.000) d'Actions de Catégorie A et un milliard deux cent millions (1.200.000.000) d'Actions de Catégorie B. Toutes les Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B autorisées mais non émises se périmeront cinq (5) ans après la publication des présents Statuts au Mémorial.

Le Conseil d'Administration ou son/ses délégué(s) dûment mandaté(s) par lui pourra (pourront) émettre de temps en temps des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B dans les limites du capital autorisé, ce aux dates et aux termes et conditions, y compris le prix d'émission, discrétionnairement fixés par le Conseil d'Administration ou par son (ses) délégué(s). Afin de dissiper toute équivoque, il est précisé que le Conseil d'Administration pourra émettre des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B sans devoir à cet effet respecter un quelconque rapport spécifique; sous réserve toutefois, au cas où le Conseil d'Administration déciderait d'émettre des Actions de Catégorie A,

d'émettre parallèlement un nombre au moins égal (ou tout nombre supérieur discrétionnairement fixé par le Conseil d'Administration) d'Actions de Catégorie B. Pour toute(s) émission(s) d'actions dans les limites du capital autorisé, le Conseil d'Administration pourra supprimer les droits de préemption des actionnaires dans la mesure qu'il jugera opportune.

Par ailleurs, les postes suivants seront réservés sur le capital autorisé de la Société, sans droits de préemption, aux fins ci-dessous:

(a) soixante-quinze millions d'Euros (75.000.000,-) seront réservés à l'émission d'un nombre maximum de soixante millions (60.000.000) d'Actions de Catégorie B en relation avec les options consenties aux administrateurs à temps plein et aux administrateurs temporaires à titre consultatif, aux cadres supérieurs, aux employés et conseillers de la Société et/ou de ses filiales ou sociétés affiliées, conformément aux plans d'option sur titres de la Société, établis de temps en temps par le Conseil d'Administration, aux termes et conditions fixés par ce dernier, sous réserve des conditions stipulées le cas échéant par l'Assemblée Générale des Actionnaires, et

(b) deux cent millions d'Euros (200.000.000,-) seront réservés à l'émission d'un nombre maximum de cent soixante millions (160.000.000) d'Actions de Catégorie B à émettre en rapport avec la conversion d'obligations convertibles émises ou à émettre par la Société.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites stipulées par la loi.

La Société n'émettra pas de fractions d'actions. Le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, prévoir le paiement en espèces ou l'émission de scripts en remplacement de toute fraction d'action.

Art. 6. Les actions seront exclusivement nominatives, sous réserve des dispositions ci-dessous. Au cas où des actions seraient cotées en bourse (ou feraient l'objet de procédures visant à leur introduction en bourse) ou négociées sur un marché exigeant leur forme au porteur, elles seront mises au porteur, toutefois uniquement pour la durée pendant laquelle ces actions seront cotées en bourse ou négociées sur un tel marché. Au cas où les actions seraient cotées en bourse (ou feraient l'objet de procédures visant à leur introduction en bourse) ou négociées sur un marché, exigeant ou recommandant le dépôt des certificats d'actions ou, le cas échéant, d'un certificat global relatif à ces actions auprès d'un institut financier, il ne sera délivré aucun certificat d'actions à la personne titulaire de ces actions, ces certificats d'actions étant déposés auprès d'un tel institut financier, avec instruction (i) de délivrer une confirmation de l'inscription comptable afférente ou, suivant le cas, des récépissés de dépôt à cette personne ou, le cas échéant, à un dépositaire désigné par ladite personne, et/ ou (ii) de procéder à l'inscription des actions à un système de compensation de transactions boursières, une telle confirmation ou un tel récépissé de dépôt étant ensuite délivrés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Sous réserve de ce qui précède, il pourra être délivré des certificats d'actions dans les coupures fixées par le Conseil d'Administration. Les certificats d'actions revêtiront la forme et porteront les inscriptions et numéros d'identification, décidés par le Conseil d'Administration. Les certificats d'actions seront signés à la main ou par facsimile par deux administrateurs de la Société.

Les certificats d'actions perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société contre présentation des preuves, garanties et indemnités qu'elle jugera satisfaisantes, les certificats d'actions abîmés devant toutefois être remis avant la délivrance de nouveaux certificats d'actions.

Les actions nominatives seront consignées dans un registre des actionnaires, tenu au siège de la Société où il pourra être consulté par tous les actionnaires. La propriété d'actions nominatives sera établie par leur inscription audit registre. Le transfert d'actions nominatives s'opérera moyennant une déclaration de transfert inscrite audit registre, datée et signée par le cédant et par le cessionnaire ou par leurs mandataires dûment habilités à cet effet. La Société pourra également accepter un transfert et l'inscrire au registre sur la base d'un courrier ou de tout autre document faisant état de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par action. En cas de pluralité de détenteurs d'une seule et même action, les personnes se prévalant de la propriété de ladite action devront désigner un seul mandataire aux fins de représenter cette action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à la désignation d'une telle personne. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre un débiteur-gagiste et un créancier-gagiste.

La Société pourra nommer des conservateurs de registre dans différentes juridictions, lesquels tiendront chacun un registre séparé pour les actions nominatives y consignées, et les détenteurs d'actions pourront choisir d'être inscrits à l'un des registres et transférés de temps en temps à un autre registre. Le Conseil d'Administration pourra toutefois stipuler des restrictions de transfert pour les actions enregistrées, cotées, admises, négociées ou placées dans certaines juridictions, conformément aux exigences y applicables. Une demande de transfert au registre tenu au siège social de la Société pourra se faire à tout moment.

La Société pourra considérer la personne, au nom de laquelle les actions nominatives sont inscrites au registre des actionnaires, comme le propriétaire légitime de ces actions nominatives. La Société sera entièrement déchargée de toute responsabilité envers des tiers en rapport avec ces actions nominatives et pourra passer outre aux droits, intérêts et prétentions que ces tiers pourraient faire valoir au sujet de telles actions nominatives, sous réserve toutefois du droit de ces tiers de demander l'inscription ou une modification de l'inscription de telles actions nominatives. Au cas où un détenteur d'actions ne fournirait pas d'adresse à laquelle tous les avis ou informations émanant de la Société pourraient être envoyés, mention pourra en être faite par la Société au(x) registre(s) des actionnaires, et l'adresse de ce détenteur sera censée être celle du siège social de la Société ou toute autre adresse consignée de temps en temps au registre par la Société, jusqu'à ce que ce détenteur fournisse une autre adresse à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite au(x) registre(s) des actionnaires moyennant avis adressé par écrit au conservateur dudit registre.

Art. 7. Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, chaque Action de Catégorie A et chaque Action de Catégorie B donnera droit à un vote aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 8. (i) Sous réserve de ce qui est exposé sub (ii) et (iii) ci-dessous, les Actions de Catégorie A seront convertibles en Actions de Catégorie B sur demande écrite de leurs détenteurs adressée à la Société conformément aux dispositions légales en vigueur et à tous règlements de Bourse ou autres règlements applicables en la matière. Tout détenteur d'Actions de Catégorie A, désireux de convertir tout ou partie de ses Actions de Catégorie A en Actions de Catégorie B, transmettra un avis écrit de conversion irrévocable à la Société par lettre recommandée et remettra le(s) certificat(s) d'action(s) y relatif(s) à la Société. Sous réserve de ce qui est exposé ci-dessous, le Conseil d'Administration constatera périodiquement la conversion des actions ayant fait l'objet d'avis de conversion et approuvée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-avant, et procédera ensuite en bonne et due forme à la modification de l'Article 5 des présents Statuts qu'il fera acter par-devant un notaire à Luxembourg.

(ii) Le Conseil d'Administration pourra suspendre pour une période ne dépassant pas six (6) semaines le droit des détenteurs d'Actions de Catégorie A de convertir des Actions de Catégorie A en Actions de Catégorie B, ce pour des raisons administratives, y compris sans y être limité la convocation et/ou la tenue d'assemblées générales des actionnaires, le paiement de dividendes, des opérations sur actions ou autres opérations sur titres, ou l'octroi et/ou l'exercice de droits de souscription (pour chaque cas pris en considération ou annoncés). Après son terme initial, une telle suspension pourra être prolongée par décision du Conseil d'Administration pour des périodes supplémentaires (qui ne pourront à chaque fois dépasser six (6) semaines), au cas où les raisons pour la suspension initiale (ou pour la suspension prolongée) subsisteraient. Aux fins de dissiper toute équivoque, il est précisé que le Conseil d'Administration pourra suspendre à tout moment le droit de conversion dès l'apparition de nouvelles raisons de suspension. En cas de suspension ou de prolongation de suspension, le Conseil d'Administration annoncera cette suspension comme stipulé sub (iv) ci-dessous.

(iii) Par ailleurs, le droit de conversion des détenteurs d'Actions de Catégorie A sera suspendu pendant une période indéterminée pour des raisons liées à la législation en vigueur et/ ou à des règlements de bourse ou la même Offre d'Acquisition («Tag-Along Offer»); sous réserve toutefois que si l'Offre d'Acquisition se fait en échange d'une contrepartie autre qu'en espèces librement convertibles, la Tag-Along Offer devra être une offre en espèces équivalente à une telle Offre d'Acquisition en nature, calculée par une personne ou une firme indépendante reconnue de manière internationale en matière d'évaluation de titres et choisie par l'Acquéreur, laquelle personne ou firme devra être raisonnablement acceptable à la Société. Aux fins d'établir qu'une acquisition d'un pourcentage déterminé du capital social de la Société, susceptible d'exiger une «Tag-Along Offer» a eu lieu ou peut avoir lieu (aura lieu), il sera tenu compte non seulement du capital de la Société acquis ou à acquérir suite à l'Offre d'Acquisition, mais également du capital de la Société déjà détenu ou contrôlé par l'Acquéreur et les sociétés affiliées de l'Acquéreur et/ ou sujet à des conventions de vote ou autres conventions similaires auxquels l'Acquéreur serait partie. L'Acquéreur aura pour seule obligation de signifier la Tag-Along Offer en dû temps par écrit aux actionnaires de la Société (lequel avis écrit devra raisonnablement exposer en détail les termes et procédures selon lesquels un actionnaire peut accepter la Tag-Along Offer), et de prendre ou faire prendre les mesures nécessaires ou utiles aux fins de garantir que ladite offre est conforme aux exigences de toutes lois, réglementations et règles de bourse applicables en la matière. Tous les frais, débours et dépenses encourus par l'Acquéreur ou la Société en rapport avec la Tag-Along Offer seront à la seule charge de l'Acquéreur. A la suite de la signification écrite de la Tag-Along Offer, l'Acquéreur sera tenu de maintenir la Tag-Along Offer ouverte pour une durée d'au moins trente (30) jours. Au cas où un Acquéreur ne respecterait pas cet Article, tout actionnaire de la Société qui n'aurait pas reçu de Tag-Along Offer conformément aux dispositions du présent Article, ou la Société, agissant pour compte de tels actionnaires, pourront exiger que l'Acquéreur achète, suivant le choix de l'actionnaire concerné, tout ou partie des actions d'un tel actionnaire à un prix égal à cent dix pour cent (110 %) du prix effectif de l'Offre d'Acquisition contre espèces ou, suivant le cas, en cas d'Offres d'Acquisition en échange d'une contrepartie en nature, du prix équivalent à celui de l'Offre d'Acquisition contre espèces, stipulé dans l'Offre d'Acquisition. Tant que l'Acquéreur n'aura pas satisfait aux dispositions du présent Article, l'Acquéreur sera traité aux fins d'un quelconque vote des actionnaires de la Société ou d'un quelconque vote des actionnaires d'une catégorie d'actions de la Société comme ne détenant pas plus de vingt pour cent (20%) de l'ensemble du capital social de la Société.

Tout ce qui précède, sans préjudice du fait qu'il n'y aura aucune obligation de Tag-Along Offer, si l'acquisition de capital social de la Société (i) intervient dans le cadre de l'émission, de la vente, de la distribution ou du transfert par la Société de ses actions (soit en rapport avec une offre ou un placement public ou privé de ses actions, avec l'émission ou le transfert d'actions par la Société à une quelconque personne ou entité en contrepartie d'autres autorités compétentes et/ ou aux conséquences en découlant, et/ ou au cas où le nombre d'Actions de Catégorie A tomberait ou risquerait de tomber sous la barre des cinquante (50) pour cent du nombre total (la somme) des Actions de Catégorie A émises par la Société, et/ou en cas de risque ou de possibilité de dénotation des Actions de Catégorie A en raison de la diminution de leur nombre. Dans ce cas, le Conseil d'Administration devra constater l'existence de telles raisons et/ ou de leurs conséquences et les annoncer comme stipulé sub (v).

(iv) En cas de suspension comme stipulé sub (ii) ci-avant, le Conseil d'Administration informera incessamment par avis écrit recommandé les détenteurs d'Actions de Catégorie A ayant demandé la conversion de leurs Actions de Catégorie A conformément à (i) ci-dessus d'une telle suspension, dès réception de la demande de conversion, en tout cas toutefois dans un délai de trente (30) jours à compter de ladite réception. Un tel avis écrit devra stipuler la durée et les raisons de la suspension. A l'expiration de la durée de suspension indiquée, il sera procédé d'office à l'exécution de la demande de conversion des actionnaires, à moins que le Conseil d'Administration n'ait informé par écrit ces actionnaires d'une prolongation de suspension ou d'une nouvelle suspension, comme dit ci-avant.

(v) En cas de suspension pour une période indéterminée comme indiqué sub (iii) ci-avant, le Conseil d'Administration informera incessamment par avis écrit recommandé les détenteurs d'Actions de Catégorie A ayant demandé la conver-

sion de leurs Actions de Catégorie A conformément à (i) ci-dessus d'une telle suspension, dès réception de la demande de conversion, en tout cas toutefois dans un délai de trente (30) jours à compter de ladite réception. Un tel avis écrit devra faire référence à la durée indéterminée et aux raisons de la suspension. Cet avis vaudra annulation de la demande de conversion des actionnaires. De même, le Conseil d'Administration informera par avis écrit recommandé tous les actionnaires, dont la demande de conversion aura été annulée de cette manière, (dans la mesure où ces personnes ou entités sont encore actionnaires à la date d'un tel avis) de la fin de la période de suspension initialement indéterminée. Aux fins de dissiper toute équivoque, il est précisé que tout détenteur d'Actions de Catégorie A, désireux d'exercer ses droits de conversion à l'issue d'une telle suspension, devra présenter un nouvel avis de conversion conformément à (i) ci-avant.

Art. 9. Nulle personne ni aucun groupe de personnes sous contrôle commun ou agissant en vertu d'un accord contractuel («Acquéreur») n'acquerra ni ne fera d'offre d'acquérir d'un actionnaire de la Société («Offre d'Acquisition») des actions de la Société représentant (i) plus de trente-cinq pour cent (35 %) du capital social de la Société ou (ii) plus de cinquante pour cent (50 %) du capital social représenté par une quelconque catégorie d'actions de la Société, à moins que, parallèlement à l'Offre d'Acquisition, cet Acquéreur ne présente à tous les actionnaires de la Société de l'acquisition de biens ou avoirs, avec l'octroi ou l'exercice de droits de conversion attachés à des obligations convertibles ou à des instruments similaires, avec l'octroi ou l'exercice de droits d'option sur actions ou de tous autres systèmes de primes, avec la distribution d'actions à des actionnaires ou autres personnes ou sous tout autre rapport), (ii) est faite par ou entre Bruno Valsangiacomo, Claudia Valsangiacomo, Mariusz Walter, Bozena Walter, Sandra Walter, Piotr Walter, Jan Wejchert, Liliana Wejchert, Lukasz Wejchert, Agata Wejchert, Victoria Wejchert et leurs héritiers et descendants respectifs ou tous personnes, sociétés, associations, trusts ou autres personnes morales contrôlés par l'un quelconque d'entre eux (individuellement ou collectivement), (iii) est faite par un actionnaire à une société affiliée, (iv) intervient moyennant transfert ou dévolution par succession ou testament lors du décès d'une personne physique, ou (v) est faite en vertu d'un jugement sans appel d'un tribunal ou d'une ordonnance d'une quelconque autre autorité gouvernementale compétente.

Pour les besoins du présent Article,

(a) «Acquérir» ou «Acquisition» signifie l'acquisition par une personne ou entité moyennant transfert, vente, affectation, nantissement, assujettissement hypothécaire, don, conversion, échange, exercice d'option, placement sous tutelle (par vote ou autrement) ou moyennant tout autre assujettissement, disposition ou accord contractuel (direct ou indirect), de la propriété de tout ou partie du capital social de la Société.

(b) «Affilié» signifie, en rapport avec toute personne ou entité, toute autre personne ou entité qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est soumise à un contrôle commun avec cette personne ou entité spécifiée durant la période pour laquelle ce lien d'affiliation est stipulé.

(c) «Contrôle», «Contrôlé» et «Contrôlant» signifie, en rapport avec toute personne ou entité, (i) la propriété directe ou indirecte de capital ou d'autres participations au capital, représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital autorisé ou des participations au capital de ladite personne ou entité ou (ii) le droit ou la faculté d'une autre personne ou entité (découlant de la propriété d'actions d'une telle personne ou entité, d'un contrat ou autrement) de diriger directement ou indirectement le vote d'une majorité des membres du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou d'une autre autorité de contrôle d'une telle personne ou entité, ou d'exercer un contrôle de gestion effectif sur la conduite journalière des affaires d'une telle personne ou entité.

Art. 10. Toute fusion, dissociation ou tout regroupement de la Société sera soumis à l'approbation préalable de chaque catégorie d'actions moyennant un vote majoritaire de toutes les actions de la catégorie d'actions présente ou représentée à une assemblée de la catégorie d'actions en question.

Art. 11. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins sept (7) et au maximum douze (12) membres, qui ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société («les administrateurs»).

La majorité des membres se composera de personnes n'ayant pas la qualité de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société ni d'une de ses sociétés affiliées (les «Administrateurs Indépendants»).

Les administrateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées, pour un mandat ne dépassant pas six ans ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs, sous réserve toutefois que chacun des administrateurs pourra être révoqué, avec ou sans motif par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées lors d'une assemblée générale. Les administrateurs sont rééligibles.

Les Actions de Catégorie A pourront, par résolution des actionnaires de cette catégorie, proposer la majorité des membres du Conseil d'Administration (y compris le président du Conseil d'Administration), en fournissant une liste de deux noms pour chacun des postes à pourvoir. Les personnes nommées administrateurs à partir de la liste fournie par les détenteurs d'Actions de Catégorie A, y compris le président du Conseil d'Administration, seront à chaque fois désignées ci-après les «Administrateurs A».

Les autres membres du Conseil d'Administration seront choisis librement.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur n'ayant pas la qualité d'un Administrateur A, pour cause de décès, de retraite, de démission, de renvoi, de révocation ou pour tout autre motif, les administrateurs restants pourront pourvoir à cette vacance et désigner un successeur jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, de retraite, de démission, de renvoi, de révocation ou pour tout autre motif, les administrateurs restants pourront pourvoir à cette vacance et désigner un successeur jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires à partir d'une liste de deux noms pour chaque poste vacant, tels que proposés par résolution des détenteurs d'Actions de Catégorie A.

Art. 12. Le président du Conseil d'Administration présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des actionnaires, y compris les assemblées des catégories d'actions. Le président du Conseil d'Administration sera élu par l'Assemblée Générale des Actionnaires à partir de la liste des candidats proposés par les Actionnaires de Catégorie A conformément à l'article 11. En l'absence du président, l'Administrateur A le plus âgé présent ou (mais uniquement en l'absence de tous les Administrateurs A) un président ad hoc désigné par le Conseil, par l'Assemblée Générale des Actionnaires ou par l'assemblée d'une catégorie d'actions, selon le cas, présidera la réunion du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires ou, le cas échéant, l'assemblée d'une catégorie d'actions.

Le Conseil pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que la représentation de la Société dans ses affaires journalières à des administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoir (officers) ou mandataires de la Société qui ne seront pas nécessairement des actionnaires. De surcroît, le Conseil d'Administration pourra déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif, pourvu qu'un tel comité exécutif soit toujours composé en majorité d'Administrateurs A. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation ainsi que la rémunération et les pouvoirs de toute(s) personne(s) ainsi nommée(s). Une telle délégation de pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs sera soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les comités institués par le Conseil d'Administration seront un comité d'audit, un comité de rémunération et un comité pour les opérations entre parties liées. Chacun de ces comités devra compter au moins trois administrateurs (ou tout nombre supérieur à fixer par résolution du Conseil d'Administration) et devra être composé en majorité d'Administrateurs Indépendants.

Le comité d'audit sera chargé de surveiller et de vérifier le travail des réviseurs et des comptables de la Société relatif aux livres et aux comptes sociaux.

Le comité de rémunération sera chargé de surveiller la performance, la rémunération et l'indemnisation des cadres supérieurs de la Société.

Le comité pour les opérations entre parties liées sera chargé de vérifier les transactions impliquant la Société ou ses affiliés à chaque fois qu'un administrateur, un fondé de pouvoir (officer) ou un employé de la Société ou d'un de ses affiliés y a un intérêt financier.

Le Conseil d'Administration pourra désigner un(e) secrétaire de la Société, qui ne sera pas nécessairement membre du Conseil d'Administration ou actionnaire, et en fixera les responsabilités, pouvoirs et compétences.

Art. 13. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs. Les avis de convocation devront être transmis par lettre, câble, télégramme, téléphone, fax, télex ou e-mail à chaque administrateur sept jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre heures sera suffisant.

Tout administrateur pourra se faire remplacer aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit par lettre, câble, télégramme, fax, télex ou e-mail un autre administrateur en tant que mandataire. Par ailleurs, tout administrateur pourra assister à une réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence.

Une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour repris dans l'avis de convocation sera réputée réunir le quorum nécessaire, si au moins une majorité d'Administrateurs A est physiquement présente, assiste par téléphone ou vidéoconférence ou est représentée par un mandataire.

Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage, la voix du président du Conseil d'Administration sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra également, à l'unanimité, passer des résolutions circulaires, et les résolutions écrites, signées par tous les membres du Conseil, auront la même validité et la même efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un seul document ou sur des exemplaires multiples d'une même résolution, et pourront être établies par lettre, câble, fax, télex ou e-mail.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs, dont au moins un Administrateur A.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs, dont au moins un administrateur A ou par le/la secrétaire de la Société.

Art. 15. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exercer tous les actes de disposition et d'administration dans le cadre de l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale (et/ou le cas échéant aux assemblées des catégories d'actions) seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Sauf dispositions contraires des présents Statuts ou de la loi, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé par les présentes à prendre les mesures (par résolution ou autrement) et à adopter les dispositions nécessaires ou utiles à l'exécution de l'objet social, ou nécessaires ou utiles aux fins du maintien du statut de la Société en tant que société cotée en bourse.

A chaque fois que la Société exercera ses droits de vote dans les filiales directement ou indirectement contrôlées par la Société en vue de l'élection de membres au conseil d'administration ou à d'autres organes dirigeants de ces entités, la décision sera prise par le Conseil d'Administration de la Société. Lorsqu'il statuera sur l'exercice des droits de vote dans de telles circonstances ou donnera des instructions afférentes, le Conseil d'Administration décidera que la majeure partie des membres des conseils de ces filiales sera choisie parmi les candidats proposés par les Administrateurs A de la Société, étant entendu que, si à un moment donné ou pour une quelconque raison la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonctions de la Société n'était pas composée d'une majorité d'Administrateurs A, la délibération sera reportée jusqu'à la recomposition du Conseil d'Administration de la Société, faute de quoi la résolution du Conseil d'Administration de la Société nécessitera l'approbation des Actionnaires A.

Le Conseil d'Administration invitera également toute filiale de la Société à inclure dans ses statuts ou ses règles la gouvernant des dispositions visant à inclure ou faire inclure, dans la mesure du possible, par ses filiales des dispositions similaires en matière d'exercice des droits de vote dans les filiales de ces filiales, afin de faire en sorte que l'on retrouve des dispositions similaires dans toutes les sociétés directement ou indirectement détenues ou contrôlées par la Société.

Art. 16. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont au moins un Administrateur A, ou par la/les signature(s) individuelle(s) ou conjointe(s) de toute(s) personne(s) mandatée(s) à cet effet par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir (officers) de la Société auraient un intérêt dans cette autre société ou entité ou en seraient administrateurs, fondés de pouvoir (officers) ou employés. Les administrateurs ou agents de la Société ayant la qualité d'administrateur, de fondé de pouvoir (officers) ou d'employé d'une société ou entité avec laquelle la Société passe des contrats ou noue des relations d'affaires ne sauraient, en raison de ce seul lien avec cette autre société ou entité, être privés du droit de délibérer et de voter sur ou d'intervenir dans une quelconque matière ayant trait à de pareils contrats ou affaires.

Les transactions, actes et opérations entre la Société et un quelconque actionnaire, ou avec une quelconque société directement ou indirectement contrôlée par un actionnaire, ou dans laquelle un actionnaire posséderait un intérêt direct ou indirect, ou avec laquelle un actionnaire se trouverait en relations d'affaires, seront exécutés selon des termes commerciaux habituels (arm's length basis).

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir (officer) de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir (officer) devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et ne devra ni délibérer ni voter au sujet de cette transaction, l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoir (officer) dans cette transaction devant être enregistré et déclaré à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet administrateur sera toutefois toujours compris dans le calcul aux fins de constater si le Conseil d'Administration réunit le quorum nécessaire.

Art. 18. Sous réserve des exceptions et des limitations énumérées ci-dessous:

(i) toute personne étant ou ayant été administrateur ou fondé de pouvoir (officer) de la Société sera tenue quitte et indemne par la Société, à concurrence du montant maximum permis par la loi, de toutes obligations et dépenses raisonnablement encourues ou déboursées par elle en rapport avec une quelconque demande, action, poursuite ou procédure auxquelles elle aura été partie ou autrement impliquée en sa qualité, présente ou passée, d'administrateur ou de fondé de pouvoir (officer) de la Société, de même que de tous montants payés ou exposés en cas d'arrangement extrajudiciaire;

(ii) Les termes «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et autres, à l'inclusion des instances d'appels) en cours ou pendantes; les termes «obligations» et «dépenses» seront censés inclure sans restriction les honoraires d'avocats, les frais, les amendes, les montants payés à titre d'arrangement et autres dettes.

Aucune décharge ne sera consentie à un administrateur ou fondé de pouvoir (officer)

(i) en rapport avec une quelconque responsabilité envers la Société ou ses actionnaires découlant d'un préjudice intentionnel, de mauvaise foi, de faute grave ou d'un manquement caractérisé à ses devoirs dans le cadre de ses fonctions;

(ii) en rapport avec un quelconque acte, au sujet duquel il aura finalement été jugé avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'arrangement extrajudiciaire, à moins que cet arrangement n'ait été approuvé par un tribunal compétent ou par le Conseil d'Administration.

Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera autonome et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil administrateur ou fondé de pouvoir (officer). Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être administrateur ou fondé de pouvoir (officer) de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, à l'inclusion des administrateurs et fondé de pouvoir (officer), en vertu d'un contrat ou de la loi.

Les dépenses liées à la préparation de la défense et à la représentation en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure, telles que décrites dans le présent Article, pourront être avancées par la Société avant le règlement définitif, contre engagement de l'administrateur ou du fondé de pouvoir (officer) de rembourser le montant avancé, s'il apparaît en définitive qu'il n'avait pas droit à indemnisation en vertu du présent article 18.

Art. 19. L'audit des affaires de la Société sera réalisé par un commissaire aux comptes indépendant, agréé au Luxembourg. Le commissaire sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées pour un mandat de six ans ou jusqu'à la désignation de son successeur. Le commissaire sera rééligible.

Tout commissaire ainsi nommé pourra être révoqué avec ou sans motif par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Art. 20. Toute assemblée des actionnaires de la Société valablement réunie représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir ou ratifier tous actes concernant les affaires de la Société. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

Art. 21. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se réunira à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales (ou de catégories d'actions) pourront se réunir aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.

Pour être admis à une assemblée générale de la Société (ou, le cas échéant, à une assemblée de la catégorie d'actions pertinente), le détenteur d'actions au porteur devra soit déposer ces actions cinq (5) jours francs avant la date de l'assemblée à l'endroit ou aux endroits indiqué(s) par le Conseil d'Administration, soit présenter ses actions lors de l'assemblée générale. Au cas où les certificats d'actions auraient été déposés auprès d'un ou de plusieurs institut(s) financier(s) conformément à l'article 6 des présents Statuts ou de toute autre manière (telle que déterminée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions susmentionnées), le détenteur de ces actions devra déposer ou présenter une attestation délivrée par cet/ces institut(s) ou ce/ces dépositaire(s), certifiant que le détenteur est la personne figurant comme détenteur des actions en question conformément aux inscriptions dans les livres de cet/ces institut(s) ou de ce/ces dépositaire(s), et que les actions ont été et resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'assemblée en question. Le Conseil d'Administration pourra établir d'autres conditions à remplir de la part des actionnaires afin de pouvoir participer en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire aux assemblées générales des actionnaires.

Les résolutions d'une assemblée dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou la loi en vigueur.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à une assemblée générale par un mandataire qui ne devra pas nécessairement être actionnaire. Les procurations écrites pour les assemblées générales des actionnaires seront déposées au siège social de la Société ou auprès d'un administrateur au moins cinq (5) jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

A chaque fois que le capital social émis sera entièrement représenté, les délibérations de l'Assemblée Générale seront considérées comme valables, même en l'absence d'un avis de convocation préalable.

Les dispositions applicables à l'Assemblée Générale des Actionnaires vaudront mutatis mutandis pour les assemblées de catégories d'actions.

Art. 22. Les statuts pourront être modifiés de temps en temps par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, étayée par une résolution adoptée par chaque catégorie d'actions, sous réserve (tant pour l'Assemblée Générale que pour les assemblées de catégories d'actions) des exigences de quorum et de vote prévues par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou les dispositions des présents Statuts.

Art. 23. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 24. Cinq pour cent (5 %) du bénéfice annuel net de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire, dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 des présentes, ou du capital augmenté ou réduit de temps en temps comme prévu à l'article 5.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, sur recommandation du Conseil d'Administration, décidera de l'affectation du solde du bénéfice annuel net, y compris de la distribution d'un dividende sous forme d'actions.

Le Conseil d'Administration pourra déclarer et verser des acomptes sur dividendes conformément aux termes et conditions prévus par la loi, soit sous forme de dividendes en espèces ou de dividendes en nature.

Art. 25. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opérera par les liquidateurs ou par le Conseil d'Administration alors en fonction, nanti à cet effet des pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales.

Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de la liquidation auront été réglées, le solde éventuel sera versé aux détenteurs d'actions de la Société.

Art. 26. Sauf disposition contraire prévue par les présentes, les stipulations de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, seront applicables.

Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Votes: 507.311

Pour: 449.987

Contre: 5.752

Abstentions: 51.572

Huitième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration (avec plein pouvoir de sous-délégation) de prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions reprises ci-dessus.

Votes: 507.311

Pour: 445.745

Contre: 5.752

Abstentions: 55.814

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'autoriser la Société à racheter ses propres actions dans les limites stipulées par la loi, et en particulier à concurrence d'un montant maximal de 10 % du capital émis de la Société tel que prévu par la loi, pour une période ne dépassant pas 18 mois, le prix minimum étant égal à la valeur nominale des actions et le prix maximum ne dépassant pas de plus de 10 % la valeur marchande moyenne des Actions de Catégorie B des cinq jours ouvrables précédents ou, à défaut de cotation des actions, le prix moyen des deux dernières transactions privées dont le Conseil d'Administration aura connaissance.

Votes: 507.311
 Pour: 449.987
 Contre: 5.752
 Abstentions: 51.572

Dixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires au comité exécutif et en particulier aux membres du comité exécutif qui sont également membres du Conseil d'Administration, à savoir Monsieur Jan Wejchert, Monsieur Mariusz Walter et Monsieur Bruno Valsangiacomo.

Votes: 507.311
 Pour: 501.559
 Contre: 0
 Abstentions: 5.752

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, à la requête des parties aux présentes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Signé: R. Fanconi, S. Maucourt, G. Becquer, T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 9CS, fol. 29, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

J. Elvinger.

(39025/211/1205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A.
 LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 29.742.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires, tenue en date du 23 mai 2001, a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil d'Administration pour la période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Jan Wejchert, Président (Administrateur classe A);
- Mariusz Walter, Administrateur classe A;
- Bruno Valsangiacomo, Administrateur classe A.
- Mirosław Wyrzykowski, Administrateur classe A;
- Maciej Raczkiwicz, Administrateur classe A,
- Henryka Bochniarz, Administrateur classe B;
- Michał Broniatowski, Administrateur classe B;
- Ian Hume, Administrateur classe B,
- Wojciech Kostrzewa, Administrateur classe B.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Président:

- Jan Wejchert, (Administrateur classe A).

Administrateur classe A:

- Mariusz Walter;
- Bruno Valsangiacomo;
- Mirosław Wyrzykowski;
- Maciej Raczkiwicz.

Administrateur classe B:

- Henryka Bochniarz;
- Michał Broniatowski;
- Ian Hume;
- Wojciech Kostrzewa.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39024/581/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HOTTINGER INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.063.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(39002/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.050.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(39003/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HYDRATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.177.

Le bilan au 31 décembre 2000 approuvé par l'Assemblée Générale du 19 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Signature.

(39005/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HYDRATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 39.177.

Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 19 avril 2001

Les comptes sociaux au 31 décembre 2000 ont été approuvés et le gérant a obtenu la décharge des associés pour l'exécution de son mandat durant l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Pour publication
HYDRATEC, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39006/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

HYDRO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.323.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 juin 2001.

A. Lentz.

(39007/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

IBER GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.905.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour la société *IBER GROUP HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(39008/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

IKODOMOS, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.
R. C. Luxembourg B 31.720.

Suivant lettre du 31 mai 2001, M. Edouard Lux démissionne de son mandat d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

M. Edouard Lux garde toutefois son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39009/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 72, boulevard Napoléon 1er.
H. R. Luxemburg B 59.980.

*Auszug aus dem Bericht über die Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre über das Geschäftsjahr 1997
in Luxemburg am 29. Oktober 1998*

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 1997 werden gutgeheissen.

Der Gewinn über LUF 132.791,- für das Jahr 1997 wird wie folgt verwendet: Gestzliche Rücklage: LUF 125.000,- Gewinnvortrag: LUF 7.791,-

Die Versammlung gewährt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar vollständige Entlastung bedingungslos und jedem einzelnen für das Geschäftsjahr 1997.

Für gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39056/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 72, boulevard Napoléon 1er.
H. R. Luxemburg B 59.980.

*Auszug aus dem Bericht über die Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre über das Geschäftsjahr 1998
in Luxemburg am 27. Oktober 1999*

Die Bilanz und die Gewinn und Verlustrechnung per 31. Dezember 1998 werden gutgeheissen.

Der Gewinn über LUF 136.650,- für das Jahr 1998 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Die Versammlung gewährt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar vollständige Entlastung bedingungslos und jedem einzelnen für das Geschäftsjahr 1998.

Für gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39057/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ILLOR I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 64.870.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 14.175,04 ECU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

Signature.

(39010/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ILLOR I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 64.870.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 115.515,46 ECU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

Signature.

(39011/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ILLOR I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 64.870.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mai 2001 que:

- Suivant l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, décision de remplacer toutes références à l'ECU dans les statuts par des références à l'Euro.
- L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39012/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LUMAX INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 20.810.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 juin 2001, les nouveaux administrateurs de la société se composent comme suit:

- M. Ronald Weber, Administrateur,
- M. Romain Bontemps, Administrateur,
- M. Marc Hilger, Administrateur.

Tous les mandats d'administrateurs expireront lors de la tenue de l'assemblée statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour la société

FIDUCIARE WEBER ET BONTEMPS, Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39067/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ILLOR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 64.871.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 14.253,13 ECU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

Signature.

(39013/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ILLOR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 64.871.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 114.643,46 ECU

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

Signature.

(39014/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ILLOR II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 64.871.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mai 2001 que:

- Suivant l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, décision de remplacer toutes références à l'ECU dans les statuts par des références à l'Euro.
- L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39015/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INTERENERGY INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 17.843.

EXTRAIT

Conseil d'Administration du 7 décembre 2000

En application de l'article 10 des statuts, le Conseil décide de nommer Madame Mathieu, domiciliée à Yutz (F-57970), fondée de pouvoirs en remplacement de Madame Carine Back.

Plus spécifiquement,

Mandats spéciaux

Titulaires:

Les administrateurs:

Monsieur Helbo (Directeur);

Madame Mathieu (Fondé de pouvoir).

Tous les actes c'est à dire tous ceux énumérés notamment sous les points 1 à 9 ci-après mais aussi ceux qui ne sont pas repris dans la liste seront valablement signés par deux administrateurs agissant conjointement.

Les actes numérotés de 1 à 5 seront valablement signés par Madame Mathieu et Monsieur Helbo agissant conjointement à deux ou chacun avec un administrateur:

1. Recevoir tous dépôts de fonds et en fixer les modalités.

2. Acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tout mobilier et matériel d'exploitation au sens le plus large; conclure les approvisionnements de toute nature ainsi que les contrats d'entretien. Toutefois, les approvisionnements de toute nature d'un montant maximum de EUR 2.500,- seront valablement signés par une personne agissant seule.

3. Faire toute demande d'immatriculation, modification ou radiation au Registre du Commerce et aux registres de sociétés, effectuer tous dépôts au nom de la mandante auxdits registres ainsi qu'aux greffes des tribunaux: subdéléguer ce pouvoir de représentation à titre permanent ou de cas en cas.

4. Conclure, résilier, amender toutes assurances.

5. Accepter et prendre tous engagements à l'égard de la Régie des Téléphones et Télégraphes, de l'Administration des Postes ainsi que de tous organismes de transport.

Les actes numérotés de 6 à 9 seront valablement signés par Madame Mathieu ou Monsieur Helbo agissant conjointement avec un administrateur:

6. Prendre et accepter tous engagements en matière de baux immobiliers et de gestion immobilière en ce compris tous travaux d'aménagement; représenter la mandante aux assemblées de copropriétaires et y prendre toute décision; subdéléguer ce pouvoir de représentation.

7. Gérer les comptes et avoirs en banque ainsi que dans les autres organismes financiers; délivrer des procurations à cet effet.

Toutefois, la signature d'un administrateur pourra être remplacée par celle de Madame Mathieu ou celle de Monsieur Helbo pour:

- des ordres de transfert entre deux comptes bancaires ouverts au nom de sociétés du groupe;

- des ordres de paiement jusqu'à concurrence de EUR 125.000,- en faveur de tiers.

Par ailleurs, la gestion interne d'un compte bancaire (c'est-à-dire déposer à terme des avoirs disponibles en compte à vue au sein d'un même organisme financier) sera valablement effectué par une personne agissant seule.

8. Faire toutes déclarations, demandes, réponses, notifications, rectifications, réclamations et accomplir toutes formalités en matière fiscale; représenter la mandante auprès de toutes Administrations fiscales.

9. Prendre tous engagements en matière d'équipement logiciel d'exploitation et/ou d'application et de disposition des droits de la mandante en cette matière.

Assemblée générale ordinaire tenue le 21 mai 2001

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg est nommée commissaire pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire de 2002.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bruno Chauvat de ses fonctions d'administrateur avec effet le 24 juillet 2000 et décide de pourvoir à son remplacement par Monsieur Michel Hucklenbroich pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2002.

Il résulte que la rubrique suivante est à modifier:

Conseil d'Administration

Jacques Loesch, avocat à la Cour, Luxembourg - Président

Thierry de Rudder, Administrateur de sociétés, Rhode-Saint-Genèse (B) - Administrateur

Patrick De Vos, Administrateur de sociétés, Deurne (B) - Administrateur

Gaston Thorn, Administrateur de sociétés, Gerpennes (B) - Administrateur

René Thiebaut, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B) - Administrateur

Olivier Pirotte, Administrateur de sociétés, Bruxelles (B) - Administrateur

Ann Opsomer, Administrateur de sociétés, Waasmunster (B) - Administrateur

Michel Vivario, Administrateur de sociétés, Onhaye (B) - Administrateur

Michel Hucklenbroich, Administrateur de sociétés, Dilbeek (B) - Administrateur

Pour avis sincère et conforme

L. Mathieu

Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39020/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

IMMOLYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 32.406.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2001

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 26, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39018/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

IMMOCORP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.003.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(39017/007/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INNOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.558.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour OCRA (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

(39019/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INTERNATIONAL CLOTHING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 59.347.

Madame Romy Munhowen De Abreu donne sa démission du poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 6 juin 2001.

R. Munhowen De Abreu.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39021/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INTERSTRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 39.424.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour INTERSTRATEGIES S.A.

Signature

(39027/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INTERSTRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 39.424.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 34, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour INTERSTRATEGIES S.A.

Signature

(39026/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INTERNATIONAL ESTATES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.069.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue en date du 7 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'Administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39022/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

MIN. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 58.847.

Le bilan au 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

| | |
|---|-------------------|
| - Résultat de l'exercice | 104.201.240,- LUF |
| - Résultat reporté | -772.018,- LUF |
| - Résultat disponible | 103.429.222,- LUF |
| - Affectation à la réserve légale | -5.171.461,- LUF |
| - Report à nouveau | 98.257.761,- LUF |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Signature.

(39084/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

MIN. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 58.847.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 juin 2001 que:

- Docteur Claude Balk, Médecin-dentiste, demeurant à Mamer (L)
a été élu Administrateur suite au décès de
- Monsieur Jean-Paul Jacques, Employé privé, demeurant à Mamer (L).

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 35, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39085/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS «I.F.P.» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2001

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé d'accepter les démissions de MM. Jo Santino, Dominique Maqua et Mme Carine Reuter de leur poste d'Administrateur et de nommer MM. Christian Varin, Administrateur de Sociétés, demeurant à Drève des Fauvettes 74, B-1630 Linkebeek, Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck et Mme Chantal Barras, Juriste, demeurant à 3A, rue Georges Lambert, B-4280 Hannut en leur remplacement pour la durée d'un an. Le mandat d'administrateur de M. Daemen est reconduit pour une nouvelle durée d'un an.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2001 est composé comme suit:

- Varin Christian, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-1630 Linkebeek
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck
- Barras Chantal, Juriste, demeurant à B-4280 Hannut
- Daemen Daniel, Administrateur de Sociétés, B-4450 Lantin

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de M. Fons Mangen en sa qualité de Commissaire aux Comptes et de nommer Andersen, L-2180 Luxembourg ainsi que PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg en son remplacement pour la durée d'un an.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de EUR 1.905.578,29 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2000.

F. Mangen

Administrateur

(39023/750/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ISPC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

(39030/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

L.T.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.920.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société L.T.T. HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 8 décembre 2000 au siège social que:

Monsieur Gilles Frachon, ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Jean-Jacques Vaissière, directeur de sociétés, demeurant à 98, route Nationale, La Mole (83) France.

La ratification de la nomination de Monsieur Jean-Jacques Vaissière nommé en remplacement de Monsieur Gilles Frachon ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Gilles Frachon seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39064/806/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 32, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(39029/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

INVESTLIFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.240.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 28 mai 2001 à 11.00 heures au siège social

L'Assemblée renouvelle pour une année les mandats de Madame Marie-Paule Weides et de Messieurs Victor Kneip, Gérard Binet, Patrice Crochet, Paul Henrion, Olivier Le Grand, Pierre De Villeneuve et Christian Volle, Monsieur Jean-Pierre Laurent-Josi ne souhaitant pas le renouvellement de son mandat.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 32, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39028/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JARIFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 1, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 78.811.

L'an deux mille un, le treize juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JARIFLEX S.A., avec siège social à L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 78.811,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 novembre 2000, en voie de publication au Mémorial.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Simon, commerçant, demeurant à Coinches (France), 497, rue des Près St-Diez.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2635 Luxembourg, 2, rue Henry Tudor.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Charlotte Lottin, employée privée, demeurant à L-2635 Luxembourg, 2, rue Henry Tudor.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de siège social

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la seule et unique résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg à L-5447 Schwebsange, 1, route du Vin, de sorte que l'article deux (2) - première (1^{ère}) phrase des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Schwebsange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Simon, G. Malhomme, C. Lottin, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2001, vol. 868, fol. 97, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2001.

F. Kessler.

(39033/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JARIFLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 1, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 78.811.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2001.

F. Kessler.

(39034/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.407.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2001.

ITALFRANCE MODA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

(39031/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.407.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mai 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Ferruccio Ferragamo, administrateur de sociétés, demeurant à Florence (Italie), administrateur;

Leonardo Ferragamo, administrateur de sociétés, demeurant à Florence (Italie), administrateur;

Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG, rue Richard C. Kalergi, L-1359 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITALFRANCE MODA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 45, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39032/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JOLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 74.807.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue en date du 7 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et décide ne pas le remplacer en portant le nombre des administrateurs de cinq à quatre.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'Administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;
M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39035/065/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JOLIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 46.191.

L'an deux mille un, le vingt mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JOLIU S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 46.191, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 107 du 23 mars 1994, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 499 du 13 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Norbert Coster, licencié en sciences économiques, demeurant à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Paule Kohn-Thibo, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Oswald, employée privée, demeurant à F-Talange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) d'augmenter le capital social à concurrence de Euros 400.000,-, représenté par 1.600 actions d'une valeur nominale de Euros 250,- chacune, pour le porter de son montant actuel de Euros 1.100.000,- à Euros 1.500.000,-, représenté par 6.000 actions d'une valeur nominale de Euros 250,- chacune.

2) Modification afférente des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille Euros (400.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million cent mille Euros (1.100.000,-) à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,-), par la création et l'émission de mille six cent (1.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, ayant pris acte du fait que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des mille six cent (1.600) actions nouvelles Monsieur Joseph Oliu Creus, économiste, demeurant à Alella (Barcelone).

Intervention - Souscription

Est ensuite intervenu Monsieur Josep Oliu Creus, prénommé, ici représenté par Monsieur Norbert Coster, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 20 janvier 2001, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

lequel a déclaré souscrire les mille six cent (1.600) actions nouvelles pour la valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,-) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées par le versement en espèces d'un montant de quatre cent mille Euros (400.000,-), ce dont la preuve a été apportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3, alinéa premier, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,-), représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,-) chacune, entièrement libérées.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 230.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, n'ayant demandé à signer aucun autre actionnaire.

Signé: N. Coster, M.P. Thibo, S. Oswald, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2001, vol. 128S, fol. 85, case 4. – Reçu 161.360 francs.

Le Receveur ff. (signé): G. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

J.-P. Hencks.

(39036/216/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JOLIU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 46.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(39037/216/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

MATERIAL SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.305.

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue en date du 7 juin 2001, a décidé de:

- nommer FIDUCIAIRE BILLON, domiciliée au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

- nommer Pascal Roumiguié, domicilié au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant qu'administrateur de «classe B» pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

- Transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 juin 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39076/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JULIUS BAER MULTIBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.187.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 mai 2001, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Andreas Bär
JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstraße 40, CH-8010 Zürich
- Freddy Brausch
ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg
- Walter Knabenhans
JULIUS BÄR HOLDING A.G., Bahnhofstraße 36, CH-8010 Zürich
- John Pauly
DEXIA BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Dr Peter Spinnler
JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstraße 40, CH-8010 Zürich
- Wolfgang Traindl
DIE ERSTE-KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT mbH, Graben 21, A-1010 Wien

Pour JULIUS BAER MULTIBOND, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39038/006/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.405.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 mai 2001, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Andreas Bär
JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstraße 40, CH-8010 Zürich
- Freddy Brausch
ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg
- Walter Knabenhans
JULIUS BÄR HOLDING A.G., Bahnhofstraße 36, CH-8010 Zürich
- John Pauly
DEXIA BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Dr Peter Spinnler
JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstraße 40, CH-8010 Zürich

Pour JULIUS BAER MULTICASH, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39039/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**LES MUTUELLES DU MANS RE FONDS SPECIAL,
Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois.**

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
N. Uhl

(39049/007/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.188.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 mai 2001, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Andreas Bär
JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstraße 40, CH-8010 Zürich
- Freddy Brausch
ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg
- Walter Knabenhans
JULIUS BÄR HOLDING A.G., Bahnhofstraße 36, CH-8010 Zürich
- John Pauly
DEXIA BIL S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Dr Peter Spinnler
JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstraße 40, CH-8010 Zürich

Pour JULIUS BAER MULTISTOCK, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39041/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

KABERLABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.874.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue en date du 15 mai 2001*

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Philippe Pasquasy de ses fonctions d'administrateur de la société et approuve la cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de l'administrateur sortant, selon la décision prise par le Conseil d'Administration de la société en date du 1^{er} février 2001.

Troisième résolution

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur l'exercice 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs:

- M. Iacopini Mario, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Jelmoni Alessandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Capuzzo Sandro, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Ranalli Virgilio, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.P. Basseur, L-1258 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39042/065/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

MILAN PORTFOLIO ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 78.190.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(39083/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

KOUZHOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 69.200.

L'an deux mille un, le dix-huit mai.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme KOUZHOU S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 69.200.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Eric Demaret.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggato.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Gilles Malhomme.

Le bureau constate:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la situation du siège social.
2. - Révocation de trois administrateurs et nomination de trois nouveaux administrateurs.
3. - Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- la société de droit de l'île de Niue dénommée DELTA INVESTMENTS INC;
 - la société de droit de l'Etat de Belize dénommée CHANNEL HOLDINGS INC.;
 - la société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC.,
- de leurs fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- Monsieur Jonathan Beggato, employé privé, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;
- Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2635 Luxembourg, 2, rue Henri Tudor;
- Monsieur Eric Demaret, employé privé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 245, rue Diderich.

Troisième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur-délégué:

- Monsieur Eric Demaret, employé privé, demeurant à L-1420 Luxembourg, 245, rue Diderich, qui accepte ce mandat.

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statutaire en 2007.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 46, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39045/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LeClair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.241.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, en date du 6 juin 2001, de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39048/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LANATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.992.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 27 avril 2001, enregistré à Luxembourg le 8 juin 2001, volume 553, folio 99, case 12, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 6 avril 2001, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents), divisé en 50 (cinquante) parts sociales de EUR 247,89 (deux cent quarante-sept euros et quatre-vingt-neuf cents) chacune.

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

(39046/211/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LANATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 65.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39047/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 17, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 30.175.

In the year two thousand and one, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 17, rue des Bains, incorporated by deed of M^e Marc Elter, notary then residing in Luxembourg, on 14th March, 1989, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 20th July 1989. The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 14 December 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of 15th January 2001.

The meeting is presided over by Jérôme Wigny, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Arlon (B).

The meeting elected as scrutineer Murielle Nguyen, maître en droit, residing in Le Bon St. Martin (F).

The chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that the shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda no convening notice was necessary.

III. The present meeting may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

To convert the share capital into Euro and increase it from its present amount of LUF 15,000,000 to Euro 375,000, represented by 15,000 Shares of 25 Euro each by incorporation of existing available reserves.

After having deliberated, the meeting takes unanimously the following resolution:

Single resolution

It is resolved that the share capital of the Company be converted into Euro and increased from LUF 15,000,000 to Euro 375,000 represented by 15,000 shares of Euro 25 each by incorporation of existing available reserves.

As the former share capital of LUF 15,000,000, represents Euro 371,840.28, the balance amount of Euro 3,159.72 has been contributed by transfer from existing profits to arrive at the full share capital of Euro 375,000.

Evidence of the existence of the profits was given to the undersigned notary.

As a result, of the foregoing, article 5 of the Articles of Incorporation shall read as follows:

«The corporate capital is set at Euro 375,000 (three hundred seventy-five thousand), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares of Euro 25 (twenty-five) each.»

Evaluation of the increase of capital

For the purposes of registration the increase of the share capital is evaluated at one hundred twenty-seven thousand four hundred and sixty-three Luxembourg francs (127,463.- LUF).

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately thirty thousand Luxembourg francs (30,000.- LUF).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le six juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 17, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par Me Marc Elter, résident à Luxembourg, le 14 mars 1989 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 20 juillet 1989. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 14 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 15 janvier 2001.

L'assemblée est présidée par Jérôme Wigny, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Murielle Nguyen, maître en droit, demeurant à Le Bon St. Martin (F).

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que les actionnaires ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. L'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Convertir en Euro le capital social et l'augmenter de LUF 15.000.000 à 375.000 Euros, représenté par 15.000 actions d'une valeur de 25 Euros chacune par incorporation des réserves disponibles existantes.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Il est décidé que le capital social de la Société soit converti en Euro et augmenté de LUF 15.000.000 à Euros 375.000, représenté par 15.000 actions d'une valeur de Euros 25 chacune.

Comme le précédent capital social de LUF 15.000.000, représente Euros 371.840,28 à la date de cette assemblée, la différence de Euros 3.159,72 a été contribué par prélèvement sur les profits existents afin d'obtenir le montant total de Euros 375.000.

La preuve de l'existence de ces profits a été donnée au notaire soussigné.

Il résulte de ce qui précède que l'article 5 des statuts a la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à Euros trois cent soixante-quinze mille (EUR 375.000), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de Euros vingt-cinq (EUR 25) par action.»

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évaluée à cent vingt-sept mille quatre cent soixante-trois francs luxembourgeois (127.463.- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J. Wigny, J.-P. Mernier, M. Nguyen, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2001, vol. 418, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juin 2001.

E. Schroeder.

(39050/228/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**PHARMACIA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme,
(anc. PHARMACIA & UPJOHN S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.712.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 42, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39116/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

**PHARMACIA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme,
(anc. PHARMACIA & UPJOHN S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.712.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 juin 2001

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2001:

- que les comptes de l'exercice social qui s'est écoulé au 31 décembre 2000 ont été approuvés;
- que décharge a été accordée aux anciens administrateurs;
- qu'ont été nommés les nouveaux administrateurs suivants:

1. M. Christopher C. Beller, administrateur de WORLDWIDE TAX PLANNING, demeurant au 6, Carla Ann Ct, Flanders, New Jersey (USA);

2. M. Redgy Coucke, Vice-Président du Groupe, demeurant au 5255, Old Colony Road, Portage, MI, 49024 (USA);

3. M. Apet Iskanderian, administrateur, demeurant au 23, Dickenson Road, Basking Ridge, NJ 07920 (USA);

4. M. Len Poole, administrateur, demeurant au 24, Gainsborough Avenue, St Albans, Hertfordshire, AL1 4 NL (Royaume-Uni);

5. Mme Alexandra van Horne, Vice-Président, demeurant au 350 W. 57th Street, Apt 18. C, New York, New York 10012 (USA);

6. M. Hans Söderholm, Vice-Président du Groupe, demeurant au 202, Cretviw Road, Bridgewater New Jersey, 08807 (USA);

7. M. Charles A. Rowland, Président, demeurant au 3, Daniel Robins Lane, Flemington, NJ 08822 (USA);

8. M. Scott Ceshareck, administrateur-délégué, demeurant au 49, rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

9. M. Lynn Howard, administrateur, demeurant au 29, Calais Road, Mendham, NJ 07945 (USA);

10. Dr. Gary Harbour, Quality Assurance Global Supply Europe, PHARMACIA ENTREPRISES S.A., demeurant au 8B, Sveastigen, Djursholm 18260 (Suède);

- que M. Dominique Robyns, résidant à Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprise.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Pour PHARMACIA ENTREPRISES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2001, vol. 554, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39117/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.160.

—
Le bilan au 31 décembre 1998 approuvé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Signature.

(39058/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.160.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 16 mai 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Claude Lienard, Claude-Raphäel Lienard et Véronique Lienard-Mongars, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme

LORMET S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39059/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.160.

—
Le bilan au 31 décembre 1999 approuvé par l'Assemblée Générale du 16 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Signature.

(39060/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

LORMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.160.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 16 mai 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Claude Lienard, administrateur-délégué, Claude-Raphäel Lienard et Véronique Lienard-Mongars, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

LORMET S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2001, vol. 554, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39061/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

In the year two thousand one, on the eight of June.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 32.501.

The meeting is opened at eleven a.m., Mr André Elvinger, Director of the Company, residing in Luxembourg, being in the chair.

The meeting elects as scrutineers:

- Mr Carlo Hoffmann, Secretary General of the Company, residing in Luxembourg;
- Mrs Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau appoints as secretary Mr Donny Wagner, Assistant Vice President of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, residing in Luxembourg, all hereby present and accepting.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Split of the ordinary shares of QUINSA by ten and rename such shares as Class A shares, such that each ordinary share outstanding will become ten Class A shares;
2. Conversion of all non-voting preferred shares into voting shares (with one vote per share) on a one-for-one basis and renaming such shares as Class B shares and cancellation of the class of non-voting preferred shares;
3. Adjustment of the rights to dividends and liquidation proceeds of each class of shares so that each Class B share shall have dividend rights and rights to the proceeds of liquidation equal to ten times the rights of each Class A share;
4. Permit conversion of Class A shares into Class B shares upon request of holders of Class A shares during the period of July 1 to July 18, 2001 and then during a similar period every year thereafter and determination of limitations on conversion of Class A shares into Class B shares;
5. Amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to restate the previously existing provision relating to the authorized capital and inter alia to waive preferential subscription rights of shareholders to subscribe for further issues of Class A shares or Class B shares within the limits of the authorized share capital for a new 5 year period;
6. Amend the Articles of Incorporation, in particular, Articles 5 and 7, to reflect the foregoing resolutions.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed in so far as they have not remained annexed to the deed documenting the extraordinary general meeting held on 25th of April 2001.

The Meeting has been convened by notices published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 332 on the 7th of May 2001 and number 381 on the 23rd of May 2001;
- in the Luxemburger Wort, on the 7th of May 2001 and on the 23rd of May 2001;
- in the Republicain Lorrain, on the 7th of May 2001 and on the 24th of May 2001.

Evidence of these publications was given to the meeting.

Convening notices have been sent to the nominative shareholders.

III. Each class of shares will vote separately as a class. Resolutions will be validly adopted if approved by a two thirds majority of the ordinary shares present or represented, by a majority of two thirds of the non-voting shares present or represented, which will, in accordance with Luxembourg law, have full voting rights in this Meeting and by a majority of two thirds of all the shares present or represented.

Under the terms of the Deposit Agreement pursuant to which the Company's ADSs were issued, and which will, in accordance with the Deposit Agreement, have full voting rights in this Meeting, holders of the Company's ADSs will be entitled to vote along with holders of the preferred shares.

IV. As appears from the said attendance list,

- out of - 68,400,000 - ordinary shares in circulation - 42,417,474 - shares are present or represented at the present extraordinary general Meeting, and

- out of - 39,750,089 - non voting preferred shares, included the ADS shares, in circulation - 18,560,477 - non voting preferred and ADS shares are present or represented at the present extraordinary general Meeting.

A first extraordinary general meeting held on the 25th of April 2001, with the same agenda as the present, was not able to deliberate, failing the attendance quorum required by article 67-1 of the law of the 10th of August 1915 on commercial companies in respect to the non voting preferred shares.

In accordance with the same article no determined attendance quorum is presently required for valid deliberation.

After deliberation, the meeting approved the following resolution:

Sole resolution

The general meeting resolves:

I.

1) that the 68,400,000 ordinary shares outstanding be split by ten so as to be 684,000,000 ordinary shares outstanding, and renamed Class A shares, without par value;

2) that the 39,750,089 non-voting preferred shares outstanding be converted into ordinary shares, renamed Class B shares, without par value and that the class of non-voting preferred shares be cancelled;

3) that Class A shares and Class B shares shall vote as one class at any shareholders' meeting and each Class A share and each Class B share shall be entitled to cast one vote at any shareholders' meeting, provided that any resolutions affecting the rights of a particular class must be approved separately by the quorum and majority requirements established by law for each class;

4) that the Class B shares shall each have dividend rights and rights to the proceeds of liquidation equal to ten times the rights of each Class A share;

5) that upon request of holders of Class A shares, the Class A shares may be converted into Class B shares at the rate of ten Class A shares for one Class B share, subject to certain limitations as more fully described in revised Article 5 referred to in II below, during the period of July 1 to July 18, 2001, and subsequently, for the first fifteen (15) Luxembourg business days every July, provided that the Company's determination of Class A shares that can be converted will be binding;

6) that article 5 of the articles of incorporation be amended so as to restate the previously existing provisions relating to the authorised share capital of a total amount of USD 400,000,000 under which the board of directors is authorised to waive preferential subscription rights of shareholders for further issues of Class A shares or Class B shares within the limits of the authorised share capital for a period of 5 years from the date hereof and as further described in the report of the board of directors submitted to the meeting;

II.

that, as a result of the foregoing:

Article five of the Articles of Incorporation of the Company (the «Article») be amended so as to read as follows:

«Art. 5. Share Capital. The share capital is set at thirty-three million five hundred and twenty thousand one hundred and twenty-one United States Dollars (USD 33,520,121), represented by six hundred eighty-four million (684,000,000) Class A shares without par value and thirty-nine million seven hundred and fifty thousand and eighty-nine (39,750,089) Class B shares without par value.

The authorized capital of the Company shall be four hundred million United States Dollars (USD 400,000,000) represented by Class A shares without par value and Class B shares without par value, in a total amount of eight billion seven hundred and twenty nine million three hundred and eight thousand eight hundred fifty five (8,729,308,855) shares which includes the number of shares of the presently subscribed capital in such portions of Class A shares and Class B shares as shall reflect the outstanding portions from time to time of Class A shares and Class B shares under the issued share capital.

The board of directors is authorized for a period of five (5) years starting from June 8, 2001, to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time, through issues of either Class A shares or Class B shares or both, within the limits of the authorized capital. In connection with such increases of capital the shares shall be issued for compensation in cash or, subject to applicable provisions of law, in kind at a price or, if shares are issued by way of incorporation of reserves, at an amount, which shall not be less than the accounting par value and may include such issue premium as the board of directors shall decide. The board of directors may authorize any director, manager or other person to accept subscriptions and direct payment in cash or in kind of the price of shares being whole or part of such increases of capital. Whenever the board of directors shall have any such increase of capital recorded in the form required by law, it shall have the amendment of this article as a result thereof recorded. Any issue of shares of any class may be made with or without reserving to holders of shares of any class a preferential right to subscribe for such shares.

Each Class A share and each Class B share entitles the holder thereof to cast one vote at any shareholders' meeting. Class A shares and Class B shares shall normally vote as one class at any shareholders' meeting provided that any resolutions affecting respective rights of particular classes must be approved separately by the quorum and majority requirements established by law for each class.

Each Class B share shall be entitled to distribution of an amount of dividends, if and when declared by the board of directors, and, in the event of winding up of the Company, to proceeds of liquidation, equal to ten times the amount of distribution of dividends or liquidation proceeds to which each Class A share shall be entitled.

Class A shares shall be convertible into Class B shares at a ratio of ten Class A shares for 1 Class B share, for a one month period commencing July 1, 2001, and ending on July 18, 2001, and subsequently, for the first fifteen (15) Luxembourg business days every July, provided (i) Class A holders submit their request to convert such shares (the «Requests») within the given time frame, and (ii) such request is accompanied by a certification by the tendering holder (the «Certification») of the amount of Class B shares he or she holds prior to giving effect to this Request. The Certification shall be in such form as may be determined by the board of directors from time to time.

The Company will designate a person internally (the «Receiver») to receive all Requests and Certifications. After the close of the period during which Class A holders may seek to convert their Class A shares, the Receiver will calculate the number of outstanding Class B shares prior to giving effect to any Requests, and add to this number the amount of Class B shares that would be outstanding upon conversion of all of the holder's Class A shares into Class B shares on a ten for one basis for which the holder is submitting a Request. The Receiver will then calculate the percentage that that Class A holder would own of Class B shares upon giving effect to their Request (the «Requested Class B Shares»)

to which the Receiver will add any Class B shares that the Class A holder owned, and continues to own, prior to his or her Request (the «Owned Class B Shares», and together, the holder's «Class B Share Holdings»).

To the extent that the percentage of each Class A holder's Class B Share Holdings does not reach 5%, the Class A holder will be able to convert all of the Class A shares covered by his or her Request. To the extent that the Class A holder would be the beneficial owner of 5% or more of the Class B shares outstanding upon effecting the Request, that holder will only be allowed to convert as many Class A shares as would leave the Class A holder with Class B Share Holdings under 5%.

The Receiver will perform this same calculation for each Class A holder requesting conversion of his or her Class A shares. For each calculation, the denominator will equal the outstanding Class B shares prior to giving effect to any Request plus any Class B shares that the Class A holder who is submitting such Request will own upon converting all Class A shares covered by his or her Request. Thus, for each calculation, it will be assumed that no other Class A holder's shares have been converted.

Class A holders who will not receive all of their Requested Class B Shares because they would be the beneficial owner of Class B Share Holdings greater than 5%, may not withdraw their Request, but will instead receive as many Requested Class B Shares as is possible in accordance with their Request without triggering the 5% threshold.

Class A holders requesting conversion of their Class A shares will be notified by July 31 of each year whether and to what extent their Requests were permitted and what their resulting Class B Share Holdings are. Where discrepancies arise between converting Class A holders and the Company, the Company's determination will be binding.

Upon any such conversion, the share capital set forth in paragraph one of this Article shall be amended accordingly and any such amendment shall be stated by notarial deed from time to time.

For the purpose hereof «beneficial ownership» of a share means any person who, directly or indirectly, currently or within 60 days, through any contract, arrangement, understanding, relationship, or otherwise has or shares (or has the right to acquire through the exercise of any option, warrant or right, through the conversion of a security, or pursuant to the power to revoke a trust, discretionary account, or similar arrangement):

(1) voting power which includes the power to vote, or to direct the voting of, such security;
and/or

(2) investment power which includes the power to dispose, or to direct the disposition of, such security.

The board of directors may authorize the issuance of bonds which may be but are not required to be, convertible into shares of any class, in bearer or registered form, in such denominations and payable in such monies as it shall determine in its discretion.

The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issuance and repayment and any other conditions for such issues.

Bonds convertible into shares of the Company may be authorized by the board of directors and issued within the time limit of five (5) years from the date set forth above and to the extent that there shall be unissued shares of the authorized capital.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.»,
and

Article 7 be amended so as to delete the second paragraph thereof.

The result of voting is as follows:

| ordinary shares | non-voting preferred shares and ADS shares | all shares |
|-----------------------|---|-----------------------|
| Votes for: 42,417,474 | Votes for: 18,400,727 | Votes for: 60,818,201 |
| Votes against: / | Votes against: 250 | Votes against: 250 |
| Abstentions: / | Abstentions: 159,500 | Abstentions: 159,500 |

Consequently the resolution is adopted.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one hundred thousand (100,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 11.30 a.m.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, sign together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le huit juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.501.

L'assemblée est ouverte à onze heures, sous la présidence de Monsieur André Elvinger, Administrateur de la société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Carlo Hoffmann, Secrétaire Générale de la société, demeurant à Luxembourg;
- Madame Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau désigne comme secrétaire Monsieur Donny Wagner, Attaché de Direction de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, demeurant à Luxembourg.

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Division des actions ordinaires de QUINSA par dix et redénomination de ces actions en actions de la Catégorie A de sorte que chacune des actions ordinaires en circulation deviendra dix actions de la Catégorie A;

2. Conversion de toutes les actions privilégiées sans droit de vote en actions avec droit de vote (avec un vote par action) sur base d'un taux d'échange de un contre un et redénomination de ces actions en actions de la Catégorie B et suppression de la catégorie des actions privilégiées sans droit de vote;

3. Ajustement des droits aux dividendes et au boni de liquidation de chacune des catégories d'actions de sorte que chaque action de la Catégorie B aura un droit aux dividendes et un droit au boni de liquidation équivalent à dix fois les droits de chaque action de la Catégorie A;

4. Autorisation de convertir les actions de la Catégorie A en actions de la Catégorie B sur demande des titulaires d'actions de la Catégorie A pendant la période du 1^{er} juillet au 18 juillet 2001 et par après, pendant une période similaire chaque année suivante et détermination des limitations aux conversions d'actions de la Catégorie A en actions de la Catégorie B;

5. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de reformuler la disposition statutaire préexistante en relation avec le capital autorisé et entre autre renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires pour souscrire lors d'émissions supplémentaires des actions de la Catégorie A ou de la Catégorie B dans les limites du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq années;

6. Modification des Statuts et en particulier des articles 5 et 7 afin de refléter les résolutions précédentes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées aux présentes dans la mesure où elles ne sont pas restées annexées au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2001.

L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 7 mai 2001 et numéro 381 du 23 mai 2001;
- dans le journal «Luxemburger Wort», le 7 mai 2001 et le 23 mai 2001;
- dans le journal «Républicain Lorrain», le 7 mai 2001 et le 24 mai 2001.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

Des lettres de convocation ont été adressées aux actionnaires nominatifs.

III. Chaque catégorie d'actions votera séparément en tant que catégorie. Les résolutions doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actions ordinaires présentes ou représentées, par une majorité de deux tiers des actions privilégiées et sans droit de vote présentes ou représentées, lesquelles, conformément au droit luxembourgeois, disposent du droit de vote à la présente assemblée, et par une majorité de deux tiers de toutes les actions présentes ou représentées.

Aux termes de la convention de dépôt en vertu de laquelle les ADS de la société ont été émises et en vertu de laquelle, conformément à la convention de dépôt, elles disposent du droit de vote à la présente assemblée, les actionnaires des ADS de la société disposent du droit de vote ensemble avec les actionnaires des actions privilégiées.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que

sur les - 68.400.000 - actions ordinaires en circulation - 42.417.474 - actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, et

sur les - 39.750.089 - actions privilégiées sans droit de vote, y inclus les ADS, en circulation - 18.560.477 - actions privilégiées sans droit de vote et ADS sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente, s'était tenue en date du 25 avril 2001, sans pouvoir délibérer, faute d'avoir atteint le quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales en ce qui concerne les actions privilégiés sans droit de vote.

Conformément au même article, aucun quorum de présence déterminé n'est présentement requis pour une délibération valable.

Après délibération, l'assemblée adopte la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide:

I.

1. que les 68.400.000 actions ordinaires en émission sont divisées par 10 afin de constituer 684.000.000 actions ordinaires en émission et sont redénommées actions de la Catégorie A, sans valeur nominale;

2. que les 39.750.089 actions privilégiées sans droit de vote en émission sont converties en actions ordinaires, redénommées actions de la Catégorie B, sans valeur nominale et que la catégorie des actions privilégiées sans droit de vote est supprimée;

3. que les actions de la Catégorie A et les actions de la Catégorie B voteront comme une seule catégorie à toute assemblée des actionnaires et que chacune des actions de la Catégorie A et chacune des actions de la Catégorie B aura droit à un vote à toute assemblée d'actionnaires, sous réserve que toutes résolutions étant de nature à affecter les droits d'une catégorie particulière doivent être approuvées séparément en conformité avec les conditions de présence et de majorité requises par la loi pour chacune des catégories;

4. que les actions de la Catégorie B jouiront chacune d'un droit aux dividendes et d'un droit au boni de liquidation égal à dix fois les droits attachés à chacune des actions de la Catégorie A;

5. que sur demande des détenteurs d'actions de la Catégorie A, les actions de la Catégorie A pourront être converties en actions de la Catégorie B sur base d'un taux d'échange de dix actions de la Catégorie A pour une action de la Catégorie B, sous réserve de certaines limitations telles que spécifiées plus en détail dans l'article 5 modifié auquel est fait référence dans II ci-dessous, pendant la période du 1^{er} juillet au 18 juillet 2001, et après, pendant les quinze (15) premiers jours ouvrables au Luxembourg de chaque juillet, étant entendu que la détermination par la Société des actions de la Catégorie A qui pourront être converties sera obligatoire;

6. Que l'article 5 des statuts est modifié de façon à reformuler la disposition statutaire préexistante en relation avec le capital autorisé d'un montant total de US\$ 400.000.000 et conformément auquel le conseil d'administration est autorisé de prévoir une renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions supplémentaires d'actions de la Catégorie A et d'actions de la Catégorie B dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq années à partir de la date des présentes et tel que décrit plus en détail dans un rapport du conseil d'administration soumis à l'assemblée;

II.

qu'en conséquence de ce qui précède

l'Article 5 des statuts de la société (l'«Article») est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à trente-trois millions cinq cent vingt mille cent vingt et un dollars des Etats-Unis (USD 33.520.121), représenté par six cent quatre-vingt-quatre millions (684.000.000) d'actions de la Catégorie A sans valeur nominale et trente-neuf millions sept cent cinquante mille quatre-vingt-neuf (39.750.089) actions de la Catégorie B sans valeur nominale.

Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent mille dollars des Etats-Unis (USD 400.000.000), représenté par des actions de la Catégorie A sans valeur nominale et des actions de la Catégorie B sans valeur nominale d'un montant total de huit milliards sept cent vingt-neuf millions trois cent huit mille huit cent cinquante-cinq (8.729.308.855) actions qui inclut le nombre d'actions du capital souscrit actuel dans telles proportions d'actions de Catégorie A et d'actions de Catégorie B tel que refléteront les proportions en circulation de temps en temps d'actions de la Catégorie A et d'actions de la Catégorie B dans le cadre du capital social émis.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période de cinq (5) ans à partir du 8 juin 2001, à augmenter le capital souscrit en totalité ou en partie de temps en temps, par l'émission d'actions de la Catégorie A ou d'actions de la Catégorie B, soit des deux, à l'intérieur des limites du capital autorisé. En relation avec de telles augmentations de capital, les actions seront émises contre apport en espèces ou, sous réserve des dispositions législatives applicables, contre apport en nature à un prix ou, lorsque l'émission se fait par incorporation des réserves, un montant qui ne sera pas inférieur au pair comptable et pourra comprendre une prime d'émission tel que décidé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut autoriser tout administrateur, directeur, gérant ou toute autre personne pour accepter les souscriptions et diriger le paiement en liquide ou en nature du prix des actions constituant la totalité ou une partie de telles augmentations de capital. Chaque fois que le conseil d'administration fera constater, dans la forme requise par la loi, telle augmentation du capital souscrit il fera acter l'adaptation du présent article à la modification ainsi intervenue. Toute émission d'actions d'une quelconque catégorie pourra être effectuée en réservant ou en ne réservant pas aux détenteurs d'actions de quelconque classe un droit préférentiel de souscription à ces actions.

Chaque action de la Catégorie A et chaque action de la Catégorie B confère à son détenteur le droit à un vote à toute assemblée des actionnaires. Les actions de la Catégorie A et les actions de la Catégorie B voteront normalement comme une seule catégorie lors de toute assemblée des actionnaires sous réserve que toutes résolutions affectant les droits respectifs d'une catégorie particulière doivent être approuvées séparément aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi pour chaque catégorie.

Chaque action de la Catégorie B aura le droit à la distribution d'un montant de dividendes, si déclaré par le conseil d'administration et à tel moment, et, dans l'éventualité de la dissolution de la société, à un boni de liquidation équivalent à dix fois le montant de distribution de dividendes ou du boni de liquidation auquel les actions de Catégorie A auront droit.

Les actions de la Catégorie A seront convertibles en actions de la Catégorie B sur base d'un taux d'échange de dix actions de la Catégorie A pour une action de la Catégorie B, pour une période d'un mois commençant le 1^{er} juillet 2001, et se terminant le 18 juillet 2001 et par après, pendant les quinze premiers (15) jours ouvrables au Luxembourg de chaque juillet, sous réserve que (i) les détenteurs de la Catégorie A soumettent leur demande de conversion de telles actions (les «Demandes») endéans le délai imparti, et (ii) telle demande est accompagnée par une certification du détenteur demandeur (la «Certification») du montant d'actions de la Catégorie B qu'il détient avant de donner effet à telle Demande. La Certification sera en la forme telle que déterminée par le Conseil d'Administration de temps en temps.

La Société désignera sur le plan interne une personne (le «Receveur») pour recevoir toutes Demandes et Certifications. Après la clôture de la période pendant laquelle les détenteurs d'actions de la Catégorie A pourront demander la conversion de leurs actions de Catégorie A, le Receveur calculera le nombre d'actions de Catégorie B en circulation avant que sera donné effet à une quelconque Demande, et additionnera à tel nombre le montant d'actions de la Catégorie B qui seraient en émission après conversion en actions de Catégorie B par tous les détenteurs, ayant soumis une Demande de toutes leurs actions de Catégorie A sur base d'un taux d'échange de dix pour une. Le Receveur calculera ensuite le pourcentage qu'un détenteur d'actions de Catégorie A détiendrait d'actions de la Catégorie B après avoir donné effet à leur Demande (les «Actions de Catégorie B Demandées») auxquelles le receveur additionnera toute action de Catégorie B que le détenteur d'actions de Catégorie A détenait, et continue à détenir, avant sa Demande (les «Actions de Catégorie B Détenues») et ensemble, la «Détention d'Actions de Catégorie B» du détenteur).

Dans la mesure où le pourcentage de Détention d'Actions de Catégorie B de chaque détenteur d'actions de Catégorie A n'atteint pas 5 %, le détenteur de Catégorie A sera en mesure de convertir toutes les actions de Catégorie A couvertes par sa Demande. Dans la mesure où le détenteur d'actions de Catégorie A serait le bénéficiaire économique de plus de 5 ou plus d'actions de Catégorie B en circulation après que la Demande ait été effectuée, ce détenteur sera seulement autorisé à convertir autant d'actions de Catégorie A pour que la Détention d'Actions de Catégorie B du détenteur de Catégorie A reste en dessous de 5 %.

Le Receveur effectuera le même calcul pour chacun des détenteurs de Catégorie A demandant la conversion de ses actions de la Catégorie A. Pour chaque calcul, le dénominateur sera égal aux actions de la Catégorie B en circulation avant avoir donné effet à une quelconque Demande plus le nombre de toutes les actions de Catégorie B que le détenteur de la Catégorie A qui soumet telle demande détiendra après conversion de toutes les actions de Catégorie A couvertes par sa Demande. Ainsi, pour chaque calcul, il sera présumé qu'aucune des actions détenues par d'autres détenteurs d'actions de Catégorie A aient été converties.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A qui n'obtiendront pas toutes les Actions de Catégorie B Demandées du fait qu'ils seraient le bénéficiaire économique d'Actions de Catégorie B Détenues de plus de 5 % ne pourront pas retirer leur Demande mais vont recevoir en échange autant d'actions de Catégorie B Demandées que possible en conformité avec leur Demande sans enfreindre le seuil minimum de détention de 5 %.

Notification sera donnée aux actionnaires de Catégorie A demandant la conversion de leurs actions de Catégorie A le 31 juillet de chaque année, si et dans quelle mesure leurs Demandes ont été acceptées et quelle est leur Détention d'Actions de Catégorie B en résultant. En cas de conflit entre les détenteurs d'actions de Catégorie A demandant la conversion et la Société, la détermination de la Société sera obligatoire.

Après chaque conversion telle que susvisée, le capital social décrit dans le premier paragraphe de cet Article sera modifié en conséquence et chacune de ces modifications va être constatée par acte notarié de temps en temps.

Pour les besoins des présentes, le «bénéficiaire économique» d'une action est toute personne, qui directement ou indirectement, actuellement ou endéans un délai de 60 jours, par l'intermédiaire d'un contrat, d'un arrangement, d'un accord, de relations contractuelles, ou de toute autre manière détient ou partage (ou a le droit d'acquérir par l'exercice d'une quelconque option, warrant ou droit, par le biais d'une conversion d'une valeur, ou par le droit de révoquer un trust, un compte discrétionnaire ou un arrangement similaire):

1. le droit de vote qui inclut le droit de voter, ou de diriger le vote en relation avec telle action, et/ou

2. le droit d'investissement qui inclut le droit de disposer, ou de diriger le droit de disposition de telle action.

Le conseil d'administration pourra autoriser l'émission d'obligations qui pourront mais ne devront pas nécessairement être convertibles en actions d'une quelconque catégorie, sous forme nominative ou au porteur, dans telle dénomination et payable en telle devise telle que déterminée discrétionnairement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration déterminera le type, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions de telles émissions.

Les obligations convertibles en actions de la Société pourront être autorisés par le conseil d'administration et émises endéans la période limitée de cinq (5) à partir de la date indiquée ci-dessus et dans la mesure qu'il aura des actions non encore émises du capital autorisé.

Un registre des obligataires nominatifs va être tenu au siège social de la société,
et

L'article 7 est modifié de façon à supprimer son 2^{ème} paragraphe.

Le résultat du vote est le suivant:

| | | |
|------------------------|--|------------------------|
| actions ordinaires | actions privilégiées sans droit de vote et actions ADS | Toutes actions |
| Votes pour: 42.417.474 | Votes pour: 18.400.727 | Votes pour: 60.818.201 |
| Votes contre: / | Votes contre: 250 | Votes contre: 250 |
| Abstentions: / | Abstentions: 159.500 | Abstentions: 159.500 |

En conséquence, la résolution est adoptée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Elvinger, C. Hoffmann, T. Hoss, D. Wagner, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 9CS, fol. 40, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2001.

R. Neuman.

(39140/226/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.501.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39141/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

MORLEY INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.614.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 92, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(39089/649/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

MORLEY INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui a eu lieu à Luxembourg

le mardi 3 avril 2001 à 16.00 heures

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2000 et des comptes de pertes et profits pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité des voix, les comptes tels qu'ils lui ont été soumis.

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur des comptes.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Mike Hemming et de la cooptation par le Conseil d'Administration de Mr Ian Ainscow; procède à l'élection des Administrateurs pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Annuelle. Les mandats sont répartis comme suit:

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Administrateurs:

M. Robert Falcon, administrateur, Luxembourg

M. Ian Ainscow, administrateur, Londres, Angleterre

M. William Gilson, directeur général, Luxembourg

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

La distribution d'un dividende global de 545.833,24 Euros soit un dividende de 0,209935 Euro par part pour le compartiment CGU EUROPEAN BALANCED VICTORY FUND a été approuvé.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour extrait conforme

Head of Compliance and Legal Department

G. Meis

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39090/649/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ORIENTAL ARTS AND CRAFTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.
R. C. Luxembourg B 16.346.

Constituée par acte de M^e Marc Cravatte, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 1^{er} décembre 1978, publié au Mémorial C n° 40 du 21 février 1979, transformée à responsabilité limitée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 novembre 1982, publié au Mémorial C n° 338 du 28 décembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 mars 1983, acte publié au Mémorial C n° 120 du 7 mai 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 85 du 31 mars 1988, modifiée par acte de M^e Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 avril 1991, publié au Mémorial C n° 386 du 15 octobre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1992, publié au Mémorial C n° 511 du 9 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juillet 1992, publié au Mémorial C n° 564 du 2 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 novembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 86 du 23 février 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 95 du 8 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 422 du 8 juin 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORIENTAL ARTS AND CRAFTS, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signatures

(39105/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.

ORIENTAL ARTS AND CRAFTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4437 Soleuvre, 197, route de Differdange.
R. C. Luxembourg B 16.346.

Constituée par acte de M^e Marc Cravatte, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 1^{er} décembre 1978, publié au Mémorial C n° 40 du 21 février 1979, transformée à responsabilité limitée par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 novembre 1982, publié au Mémorial C n° 338 du 28 décembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 mars 1983, acte publié au Mémorial C n° 120 du 7 mai 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 décembre 1987, acte publié au Mémorial C n° 85 du 31 mars 1988, modifiée par acte de M^e Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen, en date du 19 avril 1991, publié au Mémorial C n° 386 du 15 octobre 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 25 juin 1992, publié au Mémorial C n° 511 du 9 novembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 juillet 1992, publié au Mémorial C n° 564 du 2 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 novembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 86 du 23 février 1993, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 novembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 95 du 8 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 mars 1999, acte publié au Mémorial C n° 422 du 8 juin 1999.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 554, fol. 31, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ORIENTAL ARTS AND CRAFTS, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signatures

(39104/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2001.